NOTRE PREMIÈRE ÉCOLE DE PEINTURE.

ÉTUDES ET RECHERCHES NOUVELLES.

I

THIERRI BOUTS OU DE HARLEM

ET SES FILS,

PAR

ALPHONSE WAUTERS,

Archiviste de la ville de Bruxelles, membre correspondant de l'Académie royale de Belgique.

BRUXELLES,

EMM. DEVROYE, IMPRIMEUR DU ROI,

RUE DE LOUVAIN

1863

Déposé.

III

THIERRI BOUTS ou DE HARLEM

ET SES FILS.

I

Parmi les maîtres qui continuèrent l'école des Van Eyck, aucun, si ce n'est Thierri de Harlem, ne balança la réputation de Roger Van der Weyden. Plusieurs des peintres que l'on a classés au nombre des élèves des deux frères ne vécurent que longtemps après eux; d'autres ont à peine laissé des traces dans l'histoire. Avec Roger, celui qui mérite le plus de fixer l'attention, c'est Thierri Bouts, car c'est ainsi qu'il faut appeler le premier des grands peintres hollandais. Le nom de Stuerbout appartenait à une famille avec laquelle il n'eut aucun lien de parenté. Thierri remplit une carrière extrêmement longue : né en 1391, comme l'atteste un document de l'année 1467, où il se déclare âgé de soixante-seize ans, il ne mourut qu'en 1475; il vécut donc quatre-vingt-quatre ans. Arrivé au

seuil de l'âge mûr, lorsque Jean Van Eyck suivit Jean de Bavière en Hollande, il se trouva dans les meilleures conditions pour saisir le secret de la manière du grand inventeur, pour marcher avec succès sur ses traces. A lui revient en partie la gloire d'avoir créé la peinture de paysages, dans laquelle un si grand nombre de ses compatriotes se sont fait un nom immortel. Mais, s'il appartient par sa naissance et la première moitié de sa vie aux provinces septentrionales des Pays-Bas, on peut dire qu'ensuite il devint un enfant de la Belgique, qu'il habita pendant plus de trente ans. Là s'exécutèrent et se sont conservés ses chefs-d'œuvre, là reposent ses restes mortels et ceux de ses femmes et de ses fils, là sa mémoire, ses actions, ses travaux ont été retirés de l'oubli [1].

---

[1] Les principales sources à consulter pour l'histoire de Bouts sont les suivantes :

De Bast, *Notice sur Thierry Stuerbout, connu sous le nom de Thierry de Harlem (Dirk van Haarlem), peintre de l'ancienne école des Pays-Bas,* dans le *Messager des sciences et des arts de la Belgique,* t. I, p. 17.

Schayes, *Documents inédits et nouvellement découverts sur Thierri Stuerbout, dit Thierri de Harlem, célèbre peintre du* xv^e^ *siècle, et sur sa famille* (dans le *Bulletin de l'Académie royale de Belgique,* t. XIII, n^o^ 11, 2^e^ partie, pp. 334 et suiv.)

Van Even, dans ses ouvrages intitulés : *Les artistes de l'hôtel de ville de Louvain,* Louvain, 1852, in-12 (pp. 101-174) ; *Nederlandsche kunstenaers vermeld in de onuitgegevene geschiedenis van Leuven van J. Molanus* (dans la *Dietsche Warande,* t. IV, pp. 15-43); *Louvain monumental ou description historique et artistique de tous les édifices civils et religieux de ladite ville,* ouvrage orné de 112 planches. Louvain, Fonteyn, 1860; gr. in-4^o^ (principalement pp. 139 à 142).

Le même, *Thierry Bouts, dit Stuerbout, peintre du* xv^e^ *siècle.* Bruxelles, Decq, 1861, in-8^o^ de 42 pages (extrait de la *Revue belge et étrangère),* le dernier et le plus complet des travaux de l'archiviste de Louvain, celui dont nous nous sommes servi de préférence.

Voy. aussi C. J. Nieuwenhuys, *Description de la galerie des tableaux*

La clarté n'est pas encore faite sur la vie de notre artiste; de fausses indications, dues au savant Molanus, l'ont, au contraire, entourée de ténèbres; mais des investigations nouvelles nous ayant procuré en abondance des données empruntées à des sources contemporaines, authentiques, nous pouvons déterminer, de la manière la plus précise, des points sur lesquels on ne s'était pas accordé.

Quant à son nom, d'abord. Il faut l'écrire Thierri Bouts (en flamand ou hollandais *Dierik* ou *Dirk Bouts)*; cela est incontestable; c'est ainsi que le peintre signait, comme l'a prouvé Van Even [1]; c'est ainsi que Molanus l'appelle, avec raison; c'est ainsi que les greffiers de la ville le désignent constamment, comme on le verra plus loin. Dans l'histoire des arts, il a toujours porté la dénomination de *Thierri de Harlem*, qui rappelle son lieu de naissance [2], et qui fut employée de son vivant même; car, hors de Louvain, sa véritable désignation patronymique, Bouts, n'apparaît en aucune occasion. C'est lui aussi que des documents nomment simplement *Dirck* ou Thierri [3]. Dans les temps modernes, le nom de Stuerbout prévalut; mais, disons immédiatement notre opinion à ce sujet, c'est une

---

de S. M. le Roi des Pays-Bas. Bruxelles, 1843, gr. in-8°, pp. 10 et suiv. L'auteur y fixe, de sa propre autorité, la date de la naissance de Thierri en 1410, et celle de sa mort en 1470.

Michiels, *Histoire de la peinture flamande et hollandaise*, t. II, pp. 224 à 235 et 285.

Crowe et Cavalcaselle, *Les anciens peintres flamands, leur vie et leurs œuvres*, t. II, pp. 68, 146 et clxvii.

Waagen, *Handbuch der deutschen und niederländischen Malerschulen*, t. I^er^, pp. 96 et suiv.

[1] *Thierry Bouts*, p. 2.

[2] Guicciardin, Lampsonius, Van Mander, etc.

[3] La *Chronique de Delft*, l'*Inventaire de Marguerite d'Autriche*.

erreur manifeste. Si, une ou deux fois, les comptes de la ville de Louvain l'appellent ainsi, c'est en le confondant avec son contemporain Hubert Stuerbout, qui était aussi peintre; pour une de ces deux mentions, cela est évident, et l'erreur s'y étend aussi au prénom : on écrit *Hubert Stuerbout* là où il faudrait *Dierik Bouts* [1]. C'est un manuscrit sur Louvain qui a le premier vulgarisé la faute; or, ce manuscrit a certainement été rédigé à l'aide des comptes communaux, d'où l'erreur lui est venue.

La confusion s'explique d'autant mieux que les employés de la commune de Louvain eurent des relations nombreuses avec Hubert. En effet, dès l'année 1439, il habitait Louvain, où, parfois, on ajoute à son prénom son nom de famille, Stuerbout; le plus souvent, on ne l'accompagne que de l'indication de sa profession *(Hubrecht den schilder, Hubertus pictor*, etc.) [2]. Mais il ne s'illustra pas, à l'exemple de Bouts, par des compositions de premier ordre; il ne se livra qu'à des travaux de décoration, comme en témoigne la liste suivante, que j'ai complétée autant que possible :

En 1439, Hubert enlumina les bas-reliefs des voûtes du chœur, à l'église de Saint-Pierre.

En 1444, il orna de peintures la chambre de l'abbé et les plafonds du cloître de l'abbaye de Parc.

En 1449 et pendant les années suivantes, il dessina, pour les tailleurs de pierre employés à la construction

---

[1] *Voy.* VAN EVEN, *l. c.*, p. 19, note 3, ligne 34.

[2] Dans un acte en date du 24 juillet 1452, il est question d'un *Hubrecht schilder ;* le nom de l'artiste ayant échappé au greffier, il laissa à la suite du prénom un blanc qu'il ne remplit jamais *(Registres de la* II^e^ *Chambre échevinale de Louvain,* au greffe du tribunal de première instance de cette ville).

de l'hôtel de ville de Louvain, les bas-reliefs qui ornent la façade de cet édifice.

En 1459, la ville le chargea de peindre le mannequin nommé *maître Jean,* qui sonnait les heures à Saint-Pierre; ce travail lui fut payé deux couronnes, et on lui donna la même somme, deux ans plus tard, pour le retoucher.

En 1462, il peignit la statue de la Vierge, à la porte de Louvain dite *Buyten Hoelstrate poirte,* et il décora un panneau de cette porte d'une représentation de saint Pierre; le tout lui fut payé, le 29 janvier 1463, trois couronnes de 24 sous (soit 5 florins de 54 placques).

L'abbé de Parc, Walter de Beringhen, étant mort en 1463, ce fut Hubert qui décora son catafalque.

En 1464, la ville lui paya 36 placques pour avoir peint à l'huile une représentation de la Vierge, à la porte dite du Saint-Esprit, rue de Diest.

En 1467, il représenta le Jugement dernier, moyennant 2 ½ florins d'or, sur la porte d'entrée d'un cimetière récemment établi près de la rue de Sainte-Barbe.

La même année, il orna de peintures les clefs de voûte du bureau de comptabilité, à l'hôtel de ville.

En 1469, il enlumina et dora les boules de six des lucarnes de la Tour à peine perdue, et il peignit en vermillon la chambre du conseil *(raetcamer),* à l'hôtel de ville [1].

Stuerbout fut nommé peintre de la ville en 1454 et, à ce titre, fut chargé de confectionner les ornements dont on garnissait les objets de toute espèce : dais, blasons, trompettes, robes, qui servaient à l'*ommeganck*

[1] Van Even, *Louvain Monumental,* pp. 177, 136, 194, 60, 35, 138, 69, 108, 139. — Raymaekers, *Recherches historiques sur l'ancienne abbaye de Parc,* pp. 45 et 46.

ou grande cavalcade de Louvain. C'était donc un peintre décorateur. Cependant, dans les bas-reliefs qu'il dessina pour l'hôtel de ville, on reconnaît, sinon un goût délicat et une âme pure, du moins, une imagination fertile, fécondée par des connaissances variées.

En 1462, la femme de Hubert, qui exerçait la profession de brodeuse en or et en soie, travaillait avec lui, ainsi que leurs trois fils : *Hubeken* ou le petit Hubert, Gilles et *Frissen* ou Frédéric [1]. Hubert vécut en grande intimité avec Thierri, puisque c'était lui qui touchait parfois son *voedergelt* [2]; mais étaient-ils parents? En aucune façon. De plusieurs actes qui suivirent la mort de Bouts, il résulte qu'aucun de ses proches n'habitait Louvain et que des magistrats communaux en tinrent constamment lieu, conformément à l'usage. Cependant, Hubert ne mourut qu'en 1483 [3], et son fils Gilles, qui était doreur et dessinateur plutôt que peintre, était encore en vie en 1499 [4]. Ce dernier

---

[1] Schayes, *l. c.*

[2] Van Even, *Thierry Bouts*, p. 5.

[3] Hubert habitait alors une maison de la rue de Tirlemont, près de l'église de Saint-Michel (*Ibidem*, p. 136).—En 1481, lui et son fils Gilles dessinèrent des plans de la tour de l'église de Saint-Pierre (Van Even, *Louvain monumental*, p. 185).

[4] A la date du 26 mai 1479, Gilles était l'un des mambours de la chapelle et de l'autel de Notre-Dame, de l'église de Sainte-Gertrude (*Greffe échevinal de Louvain*, II[e] chambre). En 1487, il dora les girouettes que l'on plaça sur le toit du bâtiment de la Table ronde, et l'année suivante, il enlumina un coffre de fer pour l'hôtel des monnaies (Van Even, *l. c.*, pp. 153 et 156). — Van Even a fait connaître deux autres personnes de la même famille : Mathilde, qui prêta à la commune, en 1488-1489, le capital d'une rente de 7 florins du Rhin, et figure, en 1496, au nombre des créanciers de la ville, et Marguerite, qui mourut au couvent des Sœurs-Noires, le 21 mars 1553 (*Thierry Bouts*, p. 23).

fut peintre de la ville après son père, jusqu'au 11 août de cette année [1].

La *Couronne Margaritique* donne à Thierri le surnom de *de Louvain*, ce qui s'explique par son long séjour dans la vieille cité universitaire. Quant à Guicciardin, qui est d'ordinaire si exact, il distingue Thierri de Harlem de Thierri de Louvain, et désigne peut-être par ce dernier nom le fils aîné du grand artiste, qui s'appella aussi Thierri et vécut constamment à Louvain. Au surplus, les indications des écrivains hollandais, et particulièrement l'inscription que Van Mander cite, la légende placée par Galle, sous le portrait du grand peintre, *Floruit Harlemi et Lovanii an.* 1462, tout concourt à mettre hors de doute son origine harlemoise. Nous l'appelerons donc indifféremment Thierri Bouts ou Thierri de Harlem.

Les souvenirs que ce peintre a laissés dans sa patrie sont d'une concision regrettable. « Il demeurait à « Harlem, dit Van Mander, dans la rue de la Croix « (*de Kruysstrate*), non loin de la Maison des orphelins; « il y occupait une demeure ornée d'une ancienne « façade, sur laquelle se voyaient des têtes en relief. » Dans cette ville, il peignit une toile qui n'y existe plus, mais que l'on retrouvera enfouïe dans quelque collection. Un commentateur de Guicciardin nous en a laissé la description suivante : « Le tableau exquis « duquel, labouré [2] avec toute patience, estoit jadis au « couvent des réguliers, lequel contenoit l'histoire de « la vie de Bavon, jadis patron de Gand et de Haer- « lem, à laquelle estoit aussi adjointe le beau terroir « des environs de la ville de Haerlem, et le sit d'icelle

[1] Vav Even, *Les Artistes de l'hôtel de ville de Louvain*, p. 219.

[2] *Labouré*, travaillé.

» contrefaict au vif, ensemble le couvent des régu-
» liers, avec la maison de Cleef, le chien de terre, le
» bois dit vulgairement *Aerdenhout*, et l'arbre cavé,
» jadis célèbre en ce lieu, pareillement le costé sep-
» tentrional du grand cemitière de Haerlem, se trouve
» encore aujourd'huy (c'est-à-dire en 1609) au logis
» d'un amateur de l'art, maistre T. Blin [1]. »

D'après une enquête où il intervient et dépose en personne, en 1467, Thierri comptait soixante-seize ans; il en avait donc vingt-huit lorque commença en Hollande l'administration de Jean de Bavière. Ce personnage, que l'histoire, avec tant de justice, a flétri du nom de Jean sans Pitié, après avoir fait peser sur la ville de Liége une odieuse tyrannie, gouverna pendant six années la Hollande, qu'il avait usurpée sur sa nièce Jacqueline de Bavière. Par une singulière coïncidence, c'est à ce guerrier cruel et perfide que la peinture dut ses premiers progrès en Hollande. Il amena dans ce pays Jean Van Eyck, qui le servit, jusqu'à sa mort, en 1425, en qualité de peintre et valet de chambre. Il est presque certain que Thierri entra en rapport avec le célèbre enfant de Maeseyck; par malheur, nous ne possédons qu'une seule date relative à ses premiers travaux, celle de 1428. Un grand tableau représentant *Saint Christophe* fut alors exécuté par un bon peintre, *Dirck* ou Thierri, pour l'église de Sainte-Ursule, de Delft, où on le suspendit dans le chœur, contre le mur septentrional, à côté du reposoir du Saint-Sacrement [2].

---

[1] *Description de touts les Pays-Bas* de Guicciardin, traduite en français par Belle-Forest, avec plusieurs additions remarquables par Pierre Du Mont, p. 102.

[2] Anno 1428, worde geschildert een groot tavereel van Sint-Cristoffel, dair veel toe gegeven was, ende hadde gemaect een guet

Ce Saint-Christophe, il faut peut-être le chercher au musée d'Anvers, où existe un tableau que les auteurs du catalogue ont attribué à Thierri et décrivent comme suit : « Le saint, vêtu d'une tunique bleue et d'une dra- « perie, a les jambes nues jusqu'au-dessus des genoux. « Traversant un gué, il porte sur l'épaule droite l'En- « fant Jésus, vêtu de pourpre, et semble plier sous le « léger fardeau ; aussi s'appuie-t-il des deux mains « sur un long et fort bâton. A sa droite et à demi « caché par une anfractuosité de rocher, apparaît un « ermite, qui tient une lanterne allumée. Fond : un « fleuve, étoffé de quelques navires, et éclairé par un « soleil couchant [1]. »

Quel puissant intérêt offrirait la découverte d'un tableau de Thierri, peint pendant sa jeunesse ? quel jalon il établirait dans la marche de l'art en Hollande? Jusqu'au moment où ce résultat sera obtenu, on en sera réduit à des conjectures plus ou moins heureuses, plus ou moins hasardées.

C'est ici le lieu de remarquer combien se confirment certaines assertions des anciens auteurs, dont on pouvait jusqu'à un certain point contester l'exactitude. Molanus, en parlant de Thierri Bouts, le qualifie d'inventeur du paysage (*inventor in describendo rure*), et, bien loin de Louvain, à l'époque où Molanus écrivait un manuscrit qui ne devait voir le jour que trois siècles plus tard, les plus vieux peintres de Harlem, selon Van Mander, soutenaient que la meilleure manière de retracer la campagne avait été découverte

---

constenare gehieten Dirck die maecke, ende worde dit eerst gehanghen upt' hoech coir ande noortzyde, besyde 't Sacrementhuys ende muyr. — Van Bleyswyck, *Beschryvinge der stadt Delft*, 1667, t. I, p. 220.

[1] *Catalogue du musée d'Anvers*, 1857, p. 20.

dans leur ville. Ces deux attestations différentes d'un seul et même fait coïncident parfaitement avec une observation qu'inspirent les œuvres connues de Bouts. Le paysage, soit qu'il ne forme qu'un accessoire sans importance, soit qu'il serve d'arrière-plan à la composition, y est traité avec un soin tout particulier. Nos données écourtées sur le tableau de Harlem attestent que, longtemps avant son arrivée à Louvain, la méthode de Thierri était la même et, selon toute apparence, lorsqu'il peignit son *Saint-Christophe* de Delft, il le représenta, comme dans le tableau d'Anvers, au milieu d'un cours d'eau, le petit Jésus sur les épaules, pour rappeler l'épisode principal, on pourrait presque dire l'unique épisode, de la légende de ce saint. Jean Van Eyck, qui s'est montré si habile paysagiste dans l'*Adoration de l'Agneau* et dans quelques œuvres qu'on lui attribue d'ordinaire, a-t-il été sous ce rapport l'initiateur de Bouts; a-t-il, au contraire, été inspiré par le contact de celui-ci? C'est ce que nous sommes encore dans l'impossibilité de décider. Cependant, à l'avantage du second, nous ferons remarquer que son *Saint Christophe* de Delft datait de 1428, tandis que l'*Adoration de l'Agneau* ne fut achevée qu'en 1432. Un fait pareil, rapproché de la tradition qui se perpétuait à la fois à Louvain et à Harlem, semble décider la question en faveur du vieux peintre hollandais, en qui on doit saluer, en tout cas, l'un des pères de cette splendide et innombrable série de paysagistes, l'un des plus beaux fleurons de la gloire artistique des Pays-Bas.

Les critiques inclinent à classer Thierri parmi les élèves de Hubert Van Eyck; ils prétendent qu'aucun autre peintre ne rappelle davantage, dans ses œuvres, les qualités qui distinguent les parties de l'*Adoration de l'Agneau* dont on fait honneur à l'aîné des Van Eyck.

Cette conclusion pèche par la base. Est-on certain de la véritable origine de ces parties? Est-il probable que Thierri, qui peignait en Hollande en l'année 1428, ait étudié sous Hubert Van Eyck, qui vécut et mourut à Gand, plutôt que sous Jean Van Eyck, qui résida en Hollande de 1419 à 1425? Poser cette question, n'est-ce pas la résoudre? Il est possible que Thierri ait plus affectionné, imité les productions de l'un des deux frères; mais si l'un d'eux lui servit de maître, ce fut très-probablement celui avec lequel il dut nécessairement se rencontrer dans son pays natal.

II

Pendant près d'un quart de siècle, nous perdons entièrement ses traces. Continua-t-il à séjourner en Hollande, s'est-il confiné dans quelque monastère pour y achever une œuvre importante, a-t-il parcouru l'Europe pour se perfectionner dans l'art de la peinture ou pour subvenir à ses besoins? Aucun document, aucun fait ne permettent de résoudre ces questions. Ce n'est que vingt ou trente ans après l'exécution du tableau de Delft qu'il apparaît tout à coup, bien loin de sa ville natale, à Louvain.

Aucun artiste éminent ne florissait alors dans la cité où l'enseignement universitaire venait d'être introduit par le duc Jean IV. Des noms ont été retrouvés, mais que nous apprennent-ils? Ni maître Jean Van Graven, qui peignit plusieurs fois des bannières pour les ducs de Brabant [1]; ni ce Hubert Stuerbout, que l'on

[1] Le maire de Louvain lui paya, en vertu d'un ordre du duc, en date du 12 août 1424, la somme de 20 sous de gros, pour avoir peint

a voulu rattacher à notre peintre, ne peuvent être placés parmi les véritables artistes. Louis de Louvain, que Guicciardin place parmi nos grands peintres, mais dont il ne fait connaître que le nom, doit avoir émigré et cherché au dehors la gloire et la fortune.

Un Rodolphe Van Velpe est le seul qui acquit de la réputation. Si on ne le mentionne d'abord que comme décorateur, à l'occasion de l'enluminure de la célèbre statue de la Vierge de l'église de Saint-Pierre [1], il est essentiel de remarquer que Roger Van der Weyden lui-même ne dédaigna pas d'accepter des travaux de ce genre. A la fin de sa vie, en 1487, Rodolphe fut chargé par la ville d'exécuter un tableau qui devait orner la cheminée de la salle attenante à celle où les échevins rendaient la justice, mais il mourut avant d'avoir terminé son œuvre, et ce fut sa veuve qui reçut le solde du prix qui lui était dû [2].

A une époque inconnue, mais que nous inclinons à placer vers l'année 1450, parce que, en 1476, Thierri avait déjà deux fils qui étaient majeurs ou à peu près, notre peintre s'allia à une demoiselle de Louvain, d'un nom de bon augure : Catherine *de Ponte* ou Van der Bruggen, dite *Mettengelde*, littéralement *Avec de l'argent*. Cette union, qui assura à Thierri le bien-être, fut peut-être amenée par les relations qui se seront établies entre lui et un autre artiste : le calligraphe Arnoul *de*

---

la bannière qui fut plantée sur l'hôtel de ville lorsqu'on proclama la guerre contre le duc de Glocester.

[1] En 1441, on lui paya pour cette enluminure 20 saluts d'or de 69 placques (Van Even, *Louvain monumental*, p. 203).

[2] Il mourut entre le 7 mars et le 4 avril 1489. Le tableau coûta 15 *assise guldenen* ou florins d'accise (*Ibidem*, p. 142).

Ponte, qui travailla beaucoup pour l'abbaye de Parc [1]. Arnoul aura admiré le talent de l'artiste étranger et facilité son admission dans sa famille. Dès l'année 1460, Catherine avait perdu son père Henri et sa mère Catherine Van Dienen ou Van Dieven; le 17 décembre de cette année, elle partagea leur patrimoine avec son frère Henri et avec sa sœur Gertrude, femme de Jean Van Leeuwe. Les Van der Bruggen méritaient leur surnom, car ils possédaient de beaux biens, notamment, des fiefs situés à Leefdael et aux environs, et une grande maison avec trois plus petites et des dépendances, à Louvain. Leur ferme de Leefdael, qui se trouvait au lieu dit *Weversberch*, les trente-trois bonniers qui en dépendaient, dix journaux à Leefdael et à Rhode-Sainte-Agathe, deux granges à Louvain, des vignobles au *Biestberch* et à Beerthem, une rente annuelle de huit muids et demi de seigle sur la part de sa sœur Gertrude, furent assignés à Henri Van der Bruggen. Catherine et son mari Thierri Bouts obtinrent la grande maison de Louvain, qui se trouvait dans la rue des Frères-Mineurs (aujourd'hui des Récollets), ses dépendances et une redevance annuelle de dix muids de seigle [2]. Catherine était encore assez jeune, puisque, en 1460 et en 1462, son frère Henri ne put contracter

---

[1] En 1456, il reçut de l'abbé Walter de Beringhen 35 couronnes 2 placques. L'abbé de Tuldel lui fit exécuter un pontifical, en l'année 1463 (Raymaekers, *l. c.*, p. 16).

[2] Item, cesserunt et competebunt prefatis Theoderico et Katherine ejus uxori bona et trecensa subscripte: primo videlicet domus et curtis cum vinea et tribus domibus et ceteris suis pertinentiis universis contigue jacentes in vico Fratrum Minorum, inter bona monasterii de Parcho Dominorum ab una et bona Everardi de Wynghe ab alia parte, sub jure prius inde debito, videlicet octo ryders aureos te XXV stuivers tstuc et II stuivers in diverso censu, tam in caponibus, solidis, denariis

sans l'assentiment de ses oncles. Le consentement du frère de son père, Jean Mettengelde, et du frère de sa mère, François Van Dyeven, fut encore exigé lorsque, le 28 juin 1462, de concert avec Thierri, avec sa femme, avec la sœur de celle-ci, Gertrude, femme de Jean de Leeuwe, il céda à un plumassier la maison dite *Wiltbercken*, qui occupait le coin de la *Craechofstrate*, dans la rue du Prévôt [1].

De l'année 1462 date la seule œuvre du peintre d'Harlem que Van Mander ait connue. C'était un triptyque dont le panneau central offrait la tête du Sauveur et les battants celles des saints Pierre et Paul. Dans le haut on lisait, en lettres d'or, une inscription

---

antiqui census, quam in alio censu, terminis debitis et consuetis persolvendo.

Item, habebunt adhuc iidem Theodericus et Katherina ejus uxor in eorum partificatione decem modios siliginis bone et pagabilis mensure Lovaniensis, cum vanno et penna bene preparate, hereditario censu singulis annis ad predictum festum S. Andree apostoli persolvendum et apud Lovanium deliberandum eisdem conjugibus et eorum successoribus in futurum... (*Greffe échevinal de Louvain*, 1re chambre).

[1] Theodoricus Bouts, Katharina de Ponte alias Mettengelde, ejus uxor, filia Henrici quondam de Ponte alias Mettengelde, Johannes De Leeuwe, Gertrudis de Ponte dicta Mettengelde, ejus uxor, soror predicte Katherine, et Henricus de Ponte dictus Mettengelde, frater dictarum sororum et filius dicti quondam Henrici, de expresso consensu, voluntate et interesse Johannis de Ponte dicti Mettengelde, patrui dicti Henrici, et Franconis de Dyeven avunculi ejusdem Henrici affirmantis infrascripta fore acta ad majorem utilitatem et commodum ejusdem Henrici, supportaverunt cum debita effestucatione domum dictum Wiltbercken cum planicie et suis pertinentiis universis et singulis situm in Prepositi strata super conum vici de Craechofstrate... impositus Judocus Uutenhove dictus Zedeleer, filius quondam Joannis, pennifex per mo.... junii XXVIII (*Ibidem*).

La rue de Kraekhoven, dont il est ici question, existe encore; elle débouche au Vieux marché (Van Even, *Louvain Monumental*, p. 112).

latine dont on ne nous a conservé que la traduction hollandaise et dont voici le sens : *l'an du Seigneur* 1462, *Thierri, né à Harlem, m'a fait à Louvain. Puisse-t-il obtenir le repos éternel.* Lorsque Van Mander écrivait, ce tableau appartenait à Jean Gerritsz, habitant au *Buitenweg* [1], à Leyde.

Notre vieux biographe et, circonstance étonnante, aucun de nos anciens écrivains n'ont mentionné les quatre belles compositions qui sortirent en quelques années du pinceau de Bouts. Ces œuvres remarquables, qui toutes ornèrent longtemps la ville de Louvain et qui nous ont été heureusement conservées, occupèrent les treize dernières années de la vie du peintre ; par un bonheur tout particulier, leur histoire s'est parfaitement éclaircie, grâce surtout aux recherches de notre collègue Van Even, l'archiviste de la ville de Louvain. Trop exaltées par les uns, trop rabaissées par d'autres, elles constituent un ensemble très-remarquable. Grâce à elles, Thierri Bouts se maintient dans l'histoire de l'art, sinon à côté des Van Eyck et de Memlinc, du moins parmi ceux qui marchèrent le plus vaillamment sur leurs traces.

La *Cène*, très-certainement, et le *Martyre de saint Érasme*, selon toute probabilité, furent commandées par la confrérie du Saint-Sacrement, de l'église de Saint-Pierre de Louvain, qui, en l'année 1433, avait obtenu du chapitre l'usage de deux chapelles de l'abside, pour y ériger des autels, l'un en l'honneur du Saint-Sacrement, l'autre sous l'invocation de saint Érasme. Les deux tableaux sont évidemment de la même main ; l'œil exercé de C.-J. Nieuwenhuys y

[1] Ce nom de *Buytenweg (chemin extérieur)* a une signification trop topographique pour que l'on continue à en faire un nom de famille.

avait reconnu des productions de Bouts, quinze ans avant les découvertes de Van Even [1].

Les comptes de la confrérie ont fourni au savant archiviste de Louvain des renseignements très-précieux sur *la Cène*. On y mentionne des payements partiels faits au peintre : l'un de 13 florins du Rhin, à la date du 4 juillet 1466; l'autre, de 8 florins, à la date du 6 août de l'année suivante; en 1468, on donna encore à Thierri 29 florins, et ce fut alors qu'il signa une cédule conçue en ces termes : *Je Thierri Bouts me déclare satisfait et complétement payé de l'œuvre que j'ai exécutée pour la confrérie du Saint-Sacrement* [2]; la quittance originale porte, en outre, l'annotation suivante, en flamand : *Cette cédule est la quittance écrite de la propre main de maître Thierri, par laquelle il reconnaît et déclare être entièrement payé par les quatre directeurs de la confrérie du Saint-Sacrement, savoir : Jean Audenrogge, Gérard Redemans, Érasme Van Baussele et Pierre Heykens.* Ces quatre noms méritent d'être conservés. A ceux qui les portèrent revient le mérite, commun alors, trop rare aujourd'hui, d'avoir apprécié l'influence des compositions artistiques, d'avoir soutenu notre école par de grandes

---

[1] *Description de la galerie de tableaux de S. M. le Roi de Pays-Bas*, p. 20. — Descamps (*Voyage pittoresque de la Flandre et de Brabant*, p. 101) les donne à Metzys, et Hotho à Vander Weyden; Johanna Schoppenhauer, le baron de Keverberg et Michiels en firent honneur à Memlinc, et Waagen à Juste de Gand. — Cette phrase de Molanus : *Theoderici filii opus sunt in ecclesia divi Petri duo altaria venerabilis Sacramenti, quæ multum ex arte commendantur*, est exacte, sauf qu'elle enlève à Thierri le père deux de ses tableaux pour en gratifier son fils aîné, à tort, comme cela résulte incontestablement de nos découvertes.

[2] *Ie Dieric Bouts kenne mi vernucht en wel betaelt als van den werc dat ic gemaect hebbe den Heilichen Sacrament*, etc. (Van Even, *Thierry Bouts*, p. 37.)

commandes. Ces simples marguilliers comprirent que doter leur corporation d'un chef-d'œuvre, ce n'était pas l'appauvrir. Agirait-on de même aujourd'hui? Et comment ne pas être touché des offrandes volontaires que de modestes individualités leur apportent? Ici c'est un anonyme qui donne un florin; là, une bonne femme qui offre 8 sous pour la Table *(totter Tafele)*. Ah! que l'on ne répète plus que le développement de l'école flamande est dû aux ducs de Bourgogne. Si elle grandit, ce fut grâce à l'enthousiasme des masses, à l'émulation des corporations civiles et religieuses, au concours des fortunes les plus modestes. Elle plongea ses racines dans un sol fécond, elle y puisa cette sève, cette originalité, que l'on ne se lasse pas d'admirer.

Le Martyre de saint Érasme fut probablement exécuté en premier lieu. Ce triptyque a été peint pour la chapelle dédiée au saint et qui donnait accès à la trésorerie de la confrérie; actuellement il est placé dans la chapelle de Notre-Dame des Sept Douleurs, également située dans le pourtour du chœur de la collégiale de Saint-Pierre.

Le panneau central nous montre le saint nu, lié sur la planche d'un tourniquet, à l'aide duquel deux bourreaux lui arrachent les entrailles. Quatre juges assistent au supplice : deux d'entre eux tournent la tête pour ne pas en être témoins; les deux autres observent le saint avec une compassion peu déguisée. Rien n'est moins vrai que cette composition prise dans son ensemble, rien ne donne moins l'idée d'un supplice; mais, que de beautés dans les détails; avec quel soin sont exécutés les figures, les étoffes, le charmant paysage qui se dessine dans le fond; quelle science anatomique dans le corps du principal personnage? Les volets ne sont pas moins remarquables. A droite,

on voit saint Jérôme, en habit de cardinal, un lion couché à ses pieds; il est représenté sous les traits d'un beau vieillard, dont la tête annonce la gravité et la méditation. A gauche, est saint Bernard, le grand propagateur du culte de saint Érasme; il porte l'habit de son ordre et foule le démon à ses pieds.

La Cène, que l'on voit maintenant dans la chapelle de la Trinité, ornait autrefois la chapelle du Saint-Sacrement; elle se trouvait sur un autel gothique, et, en 1478, on l'installa dans une niche que couronnait une tourelle à jour, décorée d'une statue de la Vierge. L'autel fut enlevé en 1707, et alors disparut cette statue, pour laquelle André Keldermans et son fils Antoine avaient reçu 25 ridders d'or, de 25 sous [1]. Le polyptyque a été morcelé à une époque inconnue.

L'église de Saint-Pierre n'en possède plus que le panneau du milieu, où l'on voit une vaste salle, éclairée par deux fenêtres. Du plafond de chêne descend un superbe lustre en cuivre coulé. A gauche, on remarque une galerie soutenue par des arcades ogivales; par une petite porte on entrevoit un jardin soigneusement planté. Autour d'une table de forme oblongue, qui occupe le centre de la salle, sont rangés le Sauveur et les Apôtres. Derrière la table, se tiennent quelques autres personnages secondaires; l'un d'eux, dont les traits accusent soixante-dix ans environ, est probablement le peintre lui-même, comme Van Even l'a supposé. « Son visage est expressif, les rides nombreuses de son front accusent de fréquentes préoccupations. Un mortier de drap rouge couvre sa tête; une cotte hardie, ourlée de fourrure brune, lui couvre le corps. Il tient la main droite à la ceinture; la gauche repose sur

[1] Van Even, *Louvain monumental,* p. 206.

un buffet de style ogival. « Ce tableau mérite aussi de grands éloges. La tête du Christ, empreinte d'une douce majesté, inspire la plus vive admiration; les apôtres, parmi lesquels on distingue le disciple bien-aimé, écoutent les paroles du Sauveur avec un recueillement parfaitement rendu. Seul, Judas Iscariote, avec son sourire moqueur, son insouciance affectée, présente un contraste frappant. Si la composition du tableau et l'expression des physionomies ont été particulièrement soignées par l'artiste, il n'a négligé ni les draperies, ni les accessoires, qui accusent un travail prodigieux. Jamais Thierri ne se montra aussi habile dessinateur, aussi grand coloriste.

Il est fâcheux que la Belgique ne possède plus les volets de la Cène, dont deux : *La Première Célébration de la Pâque* et *le Prophète Élie nourri par l'ange du Seigneur dans le désert,* se trouvent au Musée de Berlin, et les deux autres, *Abraham et Melchisédech* et *les Juifs recueillant la manne céleste,* à la Pinacothèque de Munich.

Les deux tableaux de l'église de Saint-Pierre ont été restaurés, en 1840-1843, par MM. L. Mortemard et Ch. De Cauwer, de Bruxelles. Ils sont recouverts d'un rideau, suivant l'usage récemment introduit en Belgique, heureuse innovation par laquelle les fabriques pressurent le public, en remerciement des subsides qu'elles obtiennent de l'État pour restaurer les œuvres d'art dont elles ont la garde.

A l'époque où il peignit pour la confrérie du Saint-Sacrement, Thierri apparaît dans quelques documents, mais sans la qualification de peintre, et simplement désigné par le nom de sa ville natale. On a prétendu que ces mentions ne se rapportent pas à lui [1], et cepen-

[1] Van Even, *Thierry Bouts,* p. 3.

dant on admet qu'ailleurs Jean de Bruges représente Van Eyck, Roger de Bruxelles Van der Weyden, Gérard de Gand Van der Meire, Hugues de Gand Van der Goes, etc. ; l'objection est sans valeur.

Ces mentions attestent que Thierri eut des relations fréquentes à Bruxelles, dans les différentes classes de la société. Au registre de la confrérie de la Sainte-Croix, de l'église de Saint-Jacques sur Coudenberg, qui date de 1462, il figure sous le nom de *Dieric Van Herlam* [1] ; il fut aussi affilié à la communauté des chanoines réguliers de Rouge-Cloître, dans la forêt de Soigne [2], et peut-être est-ce lui qui y peignit le tableau du maître-autel, que la communauté reçut de la dame de Roost et que l'on estimait valoir 100 couronnes d'or [3]. Le 9 octobre 1462, Thierri déclara avoir reçu de Pierre Bladelin, conseiller du duc de Bourgogne, des patenôtres qui étaient sa propriété et avaient été trouvés parmi les objets appartenant au peintre Jean Coustain, décédé peu de temps auparavant [4].

Peu de temps après surgit un débat d'une haute importance et auquel son nom fut mêlé. En l'année 1457 ou 1458, le bruit courut à Bruxelles que les revenus de cette ville étaient mal administrés et que l'administration commettait ou tolérait de graves abus.

---

[1] *MS. de la Bibliothèque royale,* n° 21779.

[2] Le manuscrit intitulé : *Primordiale monasterii monachorum regularium Rubeæ Vallis,* MS. de la Bibliothèque royale, écrit vers 1485, le nomme *Theodericus de Harlam.*

[3] *Eodem anno* (1461) *quedam domina militissa de Roost nobis dedit tabulam summi altaris, valentem circa centum coronas aurcas* (*Chronique manuscrite de Rouge-Cloître*). — Roost était une seigneurie voisine de Louvain, un fractionnement de l'antique domaine de Rotselaer.

[4] De Laborde, *les Ducs de Bourgogne,* t. II, p. 221.

Quelques patriciens de cette ville se rendirent auprès du magistrat et lui rapportèrent les bruits qui circulaient dans le public; ils n'obtinrent que de vagues promesses, qui ne se réalisèrent pas. Dès lors éclata dans la magistrature communale une scission profonde, qui fut envenimée encore par l'amman Jean d'Enghien dit de Kestergate, et par un employé même de l'administration communale, Gérard Vander Hert, qui habitait l'hôtel de ville et cumulait les fonctions de clerc des receveurs et de concierge. Après de longs débats, le duc Charles le Téméraire, par un acte daté de Gand, le 10 juin 1467, prescrivit l'ouverture d'une enquête à charge de deux des personnes inculpées de concussion : Walter Van den Winckele et Philippe de Nieuwenhove. Elle fut dirigée par Henri Magnus, chambellan du duc et son lieutenant des fiefs, assisté de deux autres conseillers, Gérard Vurry et le trop célèbre Guillaume Hugonet, tandis que la ville s'y fit représenter par Geldolphe Heenkenshoot, Jean Schat et Jean Ofhuys. Huit témoins furent entendus du 9 au 15 décembre [1]; mais, soit que leurs dépositions aient paru entachées de partialité, soit qu'on ait voulu enrayer l'affaire, celle-ci n'eut pas de suite immédiate, et deux ans après, en 1469, l'amman lui-même présida à une réconciliation, vraie ou simulée, qui s'opéra entre les Vander Noot, les Heenkenshoot et leurs amis, d'une part; les De Mol, Amelric Was et Pierre Pipenpoy, d'autre part [2]. Les deux partis doivent avoir encouru, à peu près au même degré, la haine des métiers, car, si plusieurs membres du

[1] *Voy.* l'annexe n° I.

[2] Les détails qui se rapportent à cet événement se trouvent dans l'*Histoire de Bruxelles*, t. I^er^, pp. 268 et suiv.

premier furent bannis par eux, en 1477, le second vit, à cette époque, tomber sous la hache du bourreau la tête de deux de ses chefs, Amelric Was et Pierre Pipenpoy [1].

C'est dans ce débat si long et si tristement terminé qu'intervint Thierri de Harlem. Interrogé, le 15 décembre 1467, s'il avait connaissance des faits reprochés à Van den Winckele et à Nieuwenhove, il déclara n'avoir rien à dire, mais ajouta spontanément qu'il aurait dû recevoir 12 écus de la ville de Bruxelles et que cette somme ne lui avait jamais été comptée. Sire Henri d'Ophem lui en avait annoncé le payement, en présence de Nieuwenhove. Il est probable que Thierri avait travaillé pour la ville, en 1459, lorsque celui-ci occupa les fonctions de receveur.

III

Les grandes qualités de dessinateur et de coloriste dont Thierri Bouts fit preuve dans l'exécution des deux tableaux de l'église de Saint-Pierre mirent le comble à sa réputation. Roger était mort, tandis que d'autres n'avaient pas encore donné la mesure complète de leurs talents. Afin de s'attacher le grand artiste qui était venu se fixer à Louvain, les magistrats de cette ville lui conférèrent le titre de peintre, de portraiteur de la commune, à l'imitation de ce que Bruxelles avait fait pour Roger. Ces fonctions ne lui assuraient en réalité qu'une gratification dite *voedergelt*, consistant en 90 placques par an, supérieure toutefois à celle

[1] *Voy.* l'*Histoire de Bruxelles*, t. I, pp. 279 et suiv.

dont jouissaient les secrétaires communaux, ces fonctionnaires pourtant si considérés, qui ne touchaient chacun que 80 placques [1]. Mais, outre cette rétribution, le peintre pouvait compter sur des commandes importantes, qui devaient contribuer à la fois à augmenter son bien-être et à répandre sa réputation.

On venait d'achever l'hôtel de ville de Louvain, cette merveille d'architecture, cette dentelle de pierre, aussi délicatement ouvragée que la tour de Saint-Michel, de Bruxelles, est svelte et imposante. Trente ou quarante ans auparavant, les magistrats bruxellois, complétant l'œuvre de leurs devanciers, avaient paré l'intérieur du palais de la commune de ces quatre grandes compositions de Roger, si célèbres dans l'histoire de l'art; ceux de Louvain voulurent à leur tour marcher dans la même voie. Heureux esprit d'émulation, qui n'altérait en rien les vieilles relations d'amitié et d'entente cordiale existantes entre les deux villes, et dont l'art profitait largement!

Le 20 mai 1468, les magistrats commandèrent à Thierri deux peintures : la première, qui devait se composer de quatre parties, était destinée à orner une « chambre de portraitures et de peintures [2], » un véritable musée; la seconde, de dimensions beaucoup moins considérables, devait représenter le Jugement dernier et être placée dans la chambre du conseil. Cette dernière consistait en un triptyque, de forme quadrangulaire et de 6 pieds de haut sur 4 de large; la première aurait dû présenter un développement de 26 pieds de long sur 12 de large, mais l'artiste n'en

---

[1] Van Even, *l. c.*, p. 8.

[2] *Die aen een dienen souden op een sale of camere te settene van porteratueren ende seilderien.*

put achever qu'une partie en entier et une deuxième partie presque complétement [1]. Que représentaient-

[1] Les documents cités au sujet de ces œuvres de Bouts, réclament un instant d'examen.

Un manuscrit intitulé : *Annales et antiquités de la ville de Louvain*, qui se compose en majeure partie d'extraits des comptes de la ville jusqu'en 1489 et date du milieu du XVII[e] siècle, contient les annotations suivantes :

« Anno 1468 wordden II stucken schildereyen gemaeckt by M[r] Dierick Stuerbout, die in de raetcamere staen, d'eene daer de keysere justitie doet doen over eenen grave van hove, voert betichten van de keyserinne van dat hy haer oneerbaerheyt te voren gelecht hadde ; ende d'andere daer de keysere over zyne keyserinne justitie doet metten brande, doert voirseyde betichten, dat valsch bevonden wirt ; die geexstimeert waeren op II[c]XXX croonen te LXXII philippus 't stuck.

« Anno eodem XX may heeft de stadt van Loven verdinght, tegen den voirseyden M[r] Dierick Stuerbout, sekere tafereel oft schilderye van XXVI voeten lanck en XII voeten hooghe, met nog een tafereel van Ons Heeren oordeele, van VI voeten hooghe en IV voeten breet ; om ende voor V[c] croonen, het welcke oordeel hancht in de schepene camere opt stadthuys te Loven. »

« Ces deux annotations furent découvertes par le conseiller Cannaert et immédiatement signalées à Amédée De Bast, qui les publia dans le *Messager des sciences et des arts* (t. I, pp. 17 à 22) ; elles ont été maintes fois reproduites et commentées, comme tout ce qui se rapporte à l'histoire de la première école flamande de peinture (*Voir* VAN EVEN, *l. c.*, p. 19, note 1). Elles contiennent à la fois des indications vraies et des erreurs, elles ont en même temps éclairé et fourvoyé. En faisant connaître deux productions authentiques de Thierri de Harlem, elles ont vulgarisé son prétendu nom de Stuerbout ; en rappelant les grandes commandes faites à cet artiste par la ville de Louvain, elles en ont à tort doublé l'importance, par la distinction qui y est établie entre les deux tableaux de la légende d'Othon, et qui furent évalués, y est-il dit, à 230 couronnes d'or, et les deux compositions : le *Jugement dernier* et le grand quadriptyque, que la ville commanda la même année 1468, le 20 mai, au prix de 500 couronnes d'or. Cette commande seule repose sur une donnée incontestable ; les enfants de l'artiste reçurent de ce chef 306 cou-

elles? Il me paraît indubitable que ces deux parties achevées du quadriptyque (pourquoi ne pas créer ce mot?) sont identiques aux deux épisodes de la légende d'Othon III, actuellement conservés au musée de Bruxelles, et qui ont, en effet, 3m23 (11 1/2 pieds, plus une légère fraction) de haut sur 1m82 (6 1/2 pieds, soit, s'il y en avait quatre, 26 pieds) de large [1].

Les panneaux nécessaires pour l'exécution des deux tableaux furent achetés à Anvers, à la foire de la Saint-Bavon de l'année 1468, au prix de 20 florins. La commune paya cette somme, ainsi que les frais du transport par eau jusqu'à Louvain et d'autres menues dépenses du même genre. Thierri commença par le *Jugement dernier*, qu'il termina en l'année 1472. Des précautions minutieuses furent prises afin de protéger ce tableau contre un accident possible, et témoignent à la fois et de l'estime que le peintre inspirait et de la sollicitude des magistrats pour les œuvres d'art du palais communal. On le recouvrit d'un châssis, garni de toile, que Hubert Stuerbout historia et que Josse Metsys garnit de ferrures. Par malheur ce tableau a disparu; la dernière mention qu'on en a rencontrée est de l'an 1543, lorsqu'il fut restauré par le peintre Jean Willems [2].

---

ronnes, somme dont il suffit de défalquer 76 couronnes, qui sera la valeur vénale du *Jugement dernier*, pour retrouver le chiffre de 230 couronnes mentionné plus haut.

Le manuscrit des *Annales et antiquités de la ville de Louvain* appartient actuellement à M. Émile Van Hoorebeke, qui a été ministre des travaux publics.

[1] Il s'agit ici de pieds de Louvain, qui équivalent à 28 centimètres. $26 \times 28 = 7^m28$ ou quatre fois 1^m82.

[2] Pour tous ces détails, *voir* Van Even, pp. 19 et 20. — Les vers de Henri De Muyser, dont parle le même auteur, se trouvaient, non sur le

Quant à la seconde composition commandée par la ville et dont nous venons de prouver l'identité avec les tableaux du musée de Bruxelles, ce fut un professeur de théologie de l'université, maître Jean Van Haecht, qui en indiqua le sujet. Il le puisa, non pas dans l'histoire ancienne, comme on l'a dit, mais dans d'anciennes histoires (*uut ouden yeesten*), ce qui n'est pas précisement la même chose. En retour de ce service et d'autres rendus à la ville, il reçut, en 1471, une gratification de 6 florins de 56 placques et, plus tard, un présent en vin de la valeur de 99 placques [1]. Quelles étaient ces anciennes histoires? s'agissait-il d'un fait glorieux pour le pays, d'un souvenir des victoires remportées jadis par les Louvanistes, ou des querelles intestines qui avaient divisé la commune? Thierri allait-il rappeler aux habitants de sa patrie adoptive les vertus ou les faits d'armes des glorieux princes de la race de Louvain? Point du tout. Van Haecht fit choix d'un prétendu exemple de justice qu'aurait donné l'empereur Othon III, d'une légende inventée par Godefroid, évêque de Viterbe, à la fin du XII[e] siècle [2]. Cette légende, qui devint très-populaire au moyen âge, repose sur des erreurs manifestes, car on y parle d'Othon III comme étant marié dès l'année 985; or, ce prince n'était qu'un tout jeune enfant en l'année 983, à la mort de son père, et lorsqu'il mourut en 1002, à la fleur de l'âge, il était encore célibataire.

Jugement dernier, mais sur le tableau qui va faire l'objet de nos observations.

[1] Van Even, *l. c.*, pp. 21 et 22.

[2] Consulter un travail de M. de Zurlauben, dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, histoire*, t. XXIII, pp. 220-227. — *Messager des sciences historiques*, t. IV, p. 507.

Cette résolution de la commune de Louvain avait cependant un motif. En ornant son palais d'une grande peinture, offrant à tous les regards un souverain assez ami de la justice pour frapper le coupable, quoique placé au plus haut rang de la société, que voulut-elle? Imiter, surpasser, s'il était possible, l'exemple donné par Bruxelles. Les quatre panneaux de Thierri devaient reproduire les quatre tableaux de Roger, de l'hôtel de ville de cette cité. Othon III, immolant son épouse adultère, répondait à Herkenbald, punissant de ses mains le libertinage de son fils. Ces faits, controuvés plutôt que vrais, répondaient au besoin d'une justice sévère, d'une moralité rigide, qui dominait nos populations. Un profond mécontentement, qui se traduisit, en l'année 1477, par une explosion formidable et générale, résultait des désordres auxquels se livraient les hautes classes, de la vénalité des conseils de justice. Ces fléaux publics avaient un ennemi déclaré dans Charles le Téméraire, aussi continent que son père l'était peu, et qui poussait parfois l'amour de la justice jusqu'à un rigorisme exagéré. Mais le système gouvernemental de ce prince les développait malgré lui. Avec une centralisation poussée à l'excès, une cour et une armée luxueusement organisées, la corruption ne pouvait que grandir ; pour en arrêter les progrès, il aurait fallu marcher dans une voie toute contraire. Charles persévéra dans la voie funeste où il était engagé, et n'aboutit qu'à une mort déplorable, désastreuse à la fois pour sa dynastie et pour ses peuples.

Un chroniqueur hessois du xv[e] siècle [1] nous a laissé

---

[1] *Monumenta Hassiaca* de Schmincke (Cassel, 1747), t. I, p. 77.

de la légende d'Othon III une version, dont voici la traduction rédigée par M. Warnkönig [1].

« Cet Othon III avait pour femme légitime la fille du roi d'Aragon, qui conçut un amour illicite pour un comte de la cour de l'Empereur; mais celui-ci était chaste et pieux; il refusa de la suivre, d'être aussi infidèle à son seigneur, et il voulut garder son serment. C'est pourquoi l'impératrice le prit en haine, se plaignit de lui et raconta à l'empereur comment il avait voulu la séduire et la déshonorer. L'empereur la crut de suite, et, dans sa colère, fit trancher la tête au comte. Au moment de l'exécution, celui-ci dit à sa femme : Je ne suis pas coupable et je te prie de prouver mon innocence après ma mort; ce que le tribunal ordonnera, accomplis-le sans crainte, et confies-toi à Dieu, qui est un juge équitable. Sa femme le lui promit et tint parole.

« Quelque temps après, un jour que l'empereur siégeait en sa cour avec d'autres princes et seigneurs, cette veuve se présenta devant son tribunal et dit : — Empereur, que mérite l'homme qui a injustement tué mon mari? — L'empereur répondit : Il a mérité la mort. — Sire Empereur, répliqua la femme, c'est vous qui avez fait mourir innocemment le comte qui était mon mari, comme je le prouverai. — Le comte, répondit l'empereur, a été justement exécuté; il avait mérité la mort. — J'en appelle à la loi, reprend l'épouse, et je demande comment je dois prouver son innocence. — La loi, dit-il, ordonne de porter un fer chaud (car c'était l'usage du temps). — La dame pria Dieu, ainsi que tout le peuple qui était présent; puis elle porta le fer sans en souffrir. L'empereur et tout le tribunal

[1] *Messager*, t. II, p. 150.

s'effrayèrent : — Dieu te donne raison, dit l'empereur à la veuve ; je m'abandonne à ta merci. — Si vous voulez vivre et mourir en véritable empereur, s'écria-t-elle, si vous voulez rendre et subir la justice, vous devez périr à votre tour ! — Et elle demanda au tribunal de faire trancher la tête à l'empereur. Les seigneurs s'interposèrent et accordèrent à l'empereur un terme de dix jours pour que la dame prît conseil de ses amis. Les dix jours écoulés, ils revinrent au lieu de la justice et la dame persista dans sa première demande : le tribunal accorda encore un délai de huit jours, mais la femme persista dans les mêmes sentiments et exigea encore la tête de l'empereur Othon. Les seigneurs réclamèrent encore un troisième délai de sept jours. Alors la femme dit : Si vous voulez conserver la vie de l'empereur, que la coupable (le texte allemand se sert d'un mot plus significatif : *die hure)*, l'impératrice, meure ; c'est par là que l'empereur peut se délivrer.

« Dans l'entretemps, l'empereur acquit de nouvelles preuves de l'innocence du comte et des liaisons coupables que l'impératrice avait entretenues avec un autre. Le tribunal porta une sentence contre l'impératrice et on la réduisit en cendres. Ainsi l'écrit Godefroid *Pantheau* (dans son Panthéon?). Qu'on prenne exemple de ceci : un prince ne doit pas être prompt à condamner à mort dans sa colère ; il faut au préalable s'assurer de la vérité. »

En 1470, les panneaux que la légende d'Othon devaient couvrir furent transportés de l'hôtel de ville à la maison de l'artiste, par le tailleur de pierres Jacques Zelle et deux compagnons [1]. Thierri se mit à l'ouvrage, et, pendant qu'il travaillait, reçut la visite des

[1] Van Even, *l. c.*, p. 21.

bourgmestres et des membres du conseil de la commune, qui lui offrirent, en témoignage de leur satisfaction, un cadeau en vin de la valeur de 90 placques [1]. Ces marques de bienveillance durent soutenir le courage de l'artiste, mais elles ne purent arrêter un ennemi qui ne recule jamais : la vieillesse vint affaiblir de plus en plus Thierri, qui ne put achever que la moitié de sa dernière œuvre. Quelques années après sa mort, en 1480, on voulut déterminer la valeur de cette moitié, afin de payer aux enfants Bouts ce que la ville leur devait ; dans ce but, on consulta « un des « peintres les plus notables que l'on put trouver dans « le pays, né dans la ville de Gand, et qui demeu- « rait alors au prieuré de Rouge-Cloître, dans la forêt « de Soigne. » Hugues Van der Goes, car c'était lui, se rendit à Louvain, et, après un examen attentif, décida que sur le prix convenu (500 florins), la ville devait 306 florins et 36 placques pour le *Jugement dernier* et pour les deux fractions, l'une terminée, l'autre presque achevée, de la grande composition. Cette évaluation fut acceptée sans difficulté, et en remerciement des peines qu'il s'était données, la ville envoya à l'habile expert un pot de vin du Rhin, qui lui fut remis à l'auberge de l'Ange [2].

---

[1] Van Even, *l. c.*, p 22.

[2] Ces deux passages étant très-importants, nous les reproduisons ici, bien que le premier ait été très-souvent imprimé :

« Item meester Dierick Boudts, schildere, die tegen der stadt verdinght hadde te schilde(*re*)ne viere stucken van eender groeter tafelen, die aen een dienen souden, op een sale of camere te settene van porteratueren ende schilderien, noch van eenen cleinen tafelnelken met synen dueren van den ordele ende daer d'ordele inneghestilt es, hangende in de raetcamere, dairaff de voirscreve meester Diericx, soe verre hy die volmaect hadde, gehad soude hebben van

Sur le premier tableau, le fond représente une ville au milieu de laquelle s'élève une tour ogivale, dont la flèche est travaillée à jour. Au second plan s'avance un religieux, suivi du condamné, qui se tourne vers sa fidèle compagne, dont les traits expriment une profonde affliction; le comte a les pieds nus et les mains liées sur la poitrine, que recouvre une chemise de toile blanche. Trois autres personnes sont groupées près des précédentes. Plus en avant, sur le premier plan, se passe une autre scène : le bourreau, en présence de plusieurs témoins, remet la tête du condamné à la malheureuse comtesse, qui s'agenouille pour la recevoir. L'empereur, vêtu des insignes de la souveraineté, et l'impératrice, qui lui adresse son plus doux sourire, contemplent cette triste scène du haut d'une terrasse.

Le second tableau présente l'intérieur d'un salon gothique. A droite, entre deux colonnes, on voit, assis

---

de stad de somme van 500 cronen; dwelc alsoe niet ghebuert en es, want hy binnen middelen tyde gestorven es, alsoe dat de selve binnen synen tyde niet meer volmaect en heeft, *van den grooten tafelen dan een stuck, ende 'tweeste byna volmaect,* ende dat clein stuck van den ordele hangende in de raetcamere, volmaect. Daer voer hem ende synen kinderen vergouwen ende betaelt heeft, ter estimatien ende scattingen van eenen den notabelsten scildere die men binnen den lande hier omtrent wiste te vindene, die gheboren es van der stad van Ghent, ende nu wonechtich es in Rooden cloestere in Zuenien, de somme van guldens vorscreve : 306 guld. 36 plecken. (*Comptes de la ville de* 1476 *à* 1480, f° 139, cités par Schayes, *Bulletins de l'Académie royale de Belgique, l. c.*, p. 341, et par Van Even, *l. c.*, p. 25.)

« Eenen monik van den Roden-cloestere geschinct, als boven, die de tafele van portraturen visiteerde, boven 't register, en in de raetcamer d'oirdeel, te Jannes in den Ingel, 1 stoep Ryns wyns. » (Volume intitulé : *Schincken,* aux archives de Louvain, cité par Van Even, p. 26.)

sur un trône, l'empereur, qui est vêtu d'une robe de damas, brodée d'or et garnie de martre. Il a le sceptre en main et la couronne sur la tête. La comtesse s'agenouille et lui demande justice. De la main droite, elle porte la tête de son mari; dans la gauche, elle tient un fer ardent, qu'elle vient de retirer d'un brasier placé à ses côtés. Par l'ouverture d'une grande porte, sur un terrain un peu plus élevé, on aperçoit un poteau où est attachée l'impératrice, qui va expier sa trahison par le supplice du feu. Dans le lointain se dessine une ville entourée de murs bastionnés et dominée par une tour ogivale qui rappelle tant soit peu, dit Van Even, celle de l'antique collégiale d'Harlem.

Ces deux tableaux, dont les figures sont à peu près de grandeur naturelle, sont intéressants à étudier, à tous les points de vue. Le nom de l'artiste qui les exécuta, l'époque qui les vit peindre (de 1470 à 1475), les conditions dans lesquelles ils apparurent, le prix qu'ils coûtèrent, tout cela est connu, établi par des documents officiels. Ce sont donc des points de repère certains dans la marche ascendante de la première école des Pays-Bas. Ils appartiennent à l'époque qui suivit immédiatement la mort de Roger, qui précéda les derniers travaux de Van der Goes et l'épanouissement du talent de Memlinc [1].

A la roideur des personnages, à la maigreur de leurs formes, et surtout des jambes, à une certaine faiblesse dans le coloris, il semble qu'on reconnaisse l'affaisse-

---

[1] Ces tableaux ont été gravés plusieurs fois, et notamment par Onghena, pour le *Messager*, t. I, p. 17 et t. II, p. 150. Tout récemment, MM. Maes et Michaux en ont édité une reproduction photographique pour l'ouvrage, en cours de publication, intitulé les *Trésors de l'art flamand*.

ment du talent du peintre de la *Cène* et du *Martyre de saint Érasme*, les mortelles atteintes de la vieillesse. Mais que de beautés à côté de ces défauts? Comment retracer le fini des moindres détails, l'harmonie, la suavité des teintes, la vérité des physionomies, qui semblent autant de portraits d'après nature, mais où règne une douceur, une placidité, peu en rapport avec la signification terrible des scènes que l'artiste avait à retracer? Dans ces deux tableaux, Bouts se montre paysagiste habile; la correction avec laquelle les mains sont dessinées révèle de longues études. Les deux œuvres, enfin, sont dignes d'un penseur à l'âme sereine et sérieuse, d'un artiste tout à la fois habile et consciencieux.

En 1826, lorsqu'ils furent enlevés de la salle pour laquelle ils avaient été peints, les tableaux étaient fixés dans la boiserie et, de chaque côté, se trouvait un panneau contenant une inscription flamande de 22 lignes, écrite en lettres gothiques et dorées [1]. Ces vers furent composés en 1578, à la demande du magistrat, par Henri De Muyser, le facteur de la chambre de rhétorique la Rose [2]. Van Even en a retrouvé le texte dans les *Antiquitates Lovanienses* de Guillaume Boonen, manuscrit qui fut achevé en 1594 et qui est conservé aux archives communales de Louvain [3].

---

[1] Nieuwenhuys, *l. c.*, p. 14.

[2] Betaelt Henrick De Muyser, facteur van de Roose, voer 't componeren van sekere xxij regulen om te doen schilderen ofte schryven op twee doren van den tafereele in de Raetcamere, nader blyckende by d'acte geteekent De la Hault, en quitantie, 5 in oct. 1578. (Van Even, p. 20.)

[3] *Messager des arts et des sciences*, année 1853, pp. 90-94. — Van Even, p. 16.

I

Als men negen hondert Jaer gescreven — heeft,
En LXXXV, naer scrifts oirconden — waer,
Men Otto den derden keyser sien leven — heeft,
Tot Roomen seer wonderlyck bevonden — d'aer;
Het is een spiegel tot allen stonden — claer,
Voer alle richters, hoort wat hy bedreven — heeft,
Doer syn valsche vrouwe, wilt dit doergronden — swaer,
Hy trecht mishandelt ende seer doen sneven — heeft,
Want hy haer te vele geloofs gegeven — heeft,
Soo dat hy syn wysheyt heel cost verdooven.
Een smeeckende vrouwe en wilt niet gelooven.

Dese vrouwe in liefde ontsteken — was,
Op eenen Grave int hoff vermaert — seere,
Van Venus wercken dat allen haer spreken — was,
Segghende : U ionste te mywaerts baert — heere.
Hy refuseerde haeren valschen aert — teere,
Dinckende dat sy van quaden treken — was;
Dus heeft sy hem by den keyser beswaert — meere,
Van fortsen, dwelck scheen aen haer gebleken — was,
Dus die keyser haestich daer aent vreken — was,
Ende dede hem onthoofden en stortten syn — bloet;
Een groote saecke verhaest en was noyt — goet.

II

Doen die keyser te rechte geseten — was,
Quamp de vrouwe en bracht haers mans hoot — daer,
En seyde : blust myn begeerte om weten — ras;
Wat verbuert die een ontschuldich bringht ter doot — swaer?
Lyff en goet, sprack hy, oft hy cleyn oft groot — waer!
Ghy hebt dat ghedaen, een vreesdy der schanden — niet,
Want ick sal hier maecken u quaet exploot — claer;
Met een geloyende yser in myn handen — siet,
Swaer sy den levenden Godt, sonder verbranden, — iet;
Dien sy allen verwondert waeren mans en vrouwen.
Wy salse beschaemen die op Godt betrouwen?

Den keyser dee syn wyff examineren — wel
Op dat sy de waerheyt te rechte belyden — sau,
En dede haer metten brant executeren — snel,
Soo dat hy syn eere, daer met bevryden — wau :
En sprac : ick sal voor myn bruyt noch verblyden — au ;
Maer sy bleeff in haers mans liefde constant vroet.
Doen sprack hy tot haer : wilt my castyden, nau !
Syn heeren verbaeden aen haer voer tgeheel lant — goet,
En gaven haer vier sloten sterck en plaisant — soet.
Om syn wysheyt wille vermaert seer loffelyck.
Als ick wyse dolen, dolen sy groffelyck.

Les peintures de Bouts furent restaurées au XVIIe siècle par Daniel Nobiliers, à qui le conseil communal vota pour ce travail 450 florins, par résolution en date du 6 novembre 1628 [1]. Depuis, on les laissa dans l'abandon. Le créateur de ces merveilles tomba si bien dans l'oubli, qu'en 1833 ce fut un événement que la résurrection de son faux nom de Stuerbout. On lui restitua alors la légende d'Othon III, qui avait été successivement attribuée à Holbein, puis à Metzys et à Memlinc. Mais cette première découverte, qui donnait une haute importance aux deux tableaux, arrivait un peu tard. Le prince d'Orange, en visitant l'hôtel de ville de Louvain, en l'année 1826, les avait admirés et, à sa demande, le roi Guillaume Ier s'était adressé à la régence pour en obtenir la cession. Agissant à la fois en bons courtisans et en ignorants administrateurs, les magistrats louvanistes consentirent à abandonner les plus beaux joyaux de leur maison communale, moyennant 10,000 florins des Pays-Bas [2], qui furent employés à réédifier, dans un style peu monumental, le vieil

[1] Van Even, *l. c.*, p. 26.

[2] L'arrêté royal qui autorise la cession est daté du 13 avril 1827 (Van Even, p. 14).

édifice gothique de *la Table ronde*. Il est bon de répéter que ces tableaux de la galerie particulière du prince furent en réalité payés par le pays, le roi Guillaume ayant eu soin d'ordonner que la somme précitée serait prélevée sur les fonds votés par les états généraux pour la construction du palais du prince (aujourd'hui le palais Ducal), à Bruxelles [1]. Transportées à Bruxelles par les soins de C.-J. Nieuwenhuys, qui en donna reçu le 4 octobre 1827, les tableaux ornèrent le palais du prince jusqu'en 1839. Après la mort du prince (devenu le roi Guillaume II), lorsqu'on vendit sa galerie, à la Haye, ils furent retenus par la reine-mère, qui les vendit, en 1856, au même Nieuwenhuys. Celui-ci les a cédés au gouvernement belge, en janvier 1861, pour 28,000 francs, et ils forment aujourd'hui le plus bel ornement de la collection des peintures primitives du musée de Bruxelles. Les amis des arts doivent des remerciements à M. le ministre Rogier, qui a autorisé cette acquisition, et à notre ami Ruelens, dont les démarches réitérées en ont fait apprécier l'urgence et l'utilité incontestables [2].

IV

Peu d'années avant sa mort, Thierri perdit sa femme, qu'il avait successivement rendue mère de quatre enfants, dont l'aîné seul était majeur en l'année 1474 [3].

---

[1] Ce fait a été établi de la manière la plus explicite, quoi qu'en ait dit M. Nieuwenhuys, par Van Even, *l. c.*

[2] Tous ces faits sont rapportés en détail dans Van Even.

[3] Le 15 janvier 1474, Henri *de Ponte* dit Mettengelde, fils de Henri ; Jean Van Leeuwe et sa femme Gertrude, sœur de Henri pré-

Une nouvelle union donna pour compagne à l'artiste Élisabeth Van Voshem, veuve d'un boucher, Jean *de Thenis* ou Van Thienen [1].

Ce second mariage ne fut pas malheureux, à ce qu'il semble; cependant il paraît avoir été la cause indirecte de procès coûteux et avoir été suivi, presque immédiatement, d'une maladie de l'artiste, qui se termina par sa mort. Un boucher, nommé Mathieu Mychiels, réclama de Thierri [2] le payement d'une redevance annuelle de 4 1/2 muids de seigle, hypothéquée sur deux maisons de la *Slachstrate*, et que lui devaient, disait-il, les Van Thienen. De longues discussions surgirent. Le peintre, cité devant les échevins, fit valoir que sa femme et Jean son frère, de qui elle avait hérité, avaient déjà payé 600 florins de Rhin pour éteindre des dettes contractées par leur père, et qu'à ce titre Élisabeth et lui étaient fondés à faire valoir un droit supérieur. Invitée, le 19 octobre 1473, à jurer devant les échevins réunis *(coram scabinis, in scampno)*, que réellement elle avait eu à payer cette somme de 600 florins, Élisabeth accomplit cette formalité deux jours après, en présence

---

cité ; Thierri Bouts, pour la première fois qualifié de *peintre d'images (pictor ymaginum)*, son *sororius* ou beau-frère, et Thierri, le fils de celui-ci, cédèrent à Jean Slachmolder le Jeune, après que Bouts père eut déclaré que la transaction était favorable aux intérêts de son fils, la moitié d'une maison située dans la rue dite *Craechovestrate*, à charge d'un cens de 30 sous, en sus des charges qui grevaient déjà cette propriété. Ce cens devait appartenir : les trois cinquièmes (18 sous) aux enfants de Thierri et de sa première femme (sauf que Thierri en conserverait l'usufruit); deux cinquièmes (12 sous) à leurs parents mentionnés plus haut (*Greffe échevinal de Louvain*, 1re chambre).

[1] Le mariage était déjà contracté, le 18 janvier 1473 (*Ibidem*).

[2] Il y est appelé *Meester Dierix Bouts, der stat meester schilder* (*Ibidem*).

de Mychiels, et obtint gain de cause. Élisabeth, entre autres créances, en apporta à son mari une de la valeur de 40 ridders d'or, à charge d'un pêcheur, nommé Barthélemy Ruysschen, et pour laquelle un jugement fut rendu en sa faveur, le 23 août 1474.

Il est à supposer que Thierri ne tarda pas à devenir malade, car on voit, à cette époque, apparaître des procurations, des délégations signées par lui. Ici, il confie à son beau-frère, Henri Metdengelde, le soin de recevoir tous ses revenus en cens, rentes, fermages, etc. [1]; là, il donne à maître Arnoul Vanderstraten, à Jean de Beyer et à Jean Goedertoys, la mission de soutenir tous les procès, tous les débats, qui s'élèveront au sujet de ses biens, de ses revenus, de quelque nature qu'ils fussent et devant n'importe quel tribunal [2]. Ces actes nous disent qu'il se trouvait enfin dans une position très-honorable, mais elle lui était arrivée bien tard, lorsque la mort allait le frapper.

La date du décès de Thierri n'a jamais été établie avec précision. D'après les actes que nous avons vus, il vivait encore le 30 avril 1475, lorsque ses deux filles furent dotées d'une rente qui devait servir à leur entretien au couvent; et, d'autre part, il était déjà mort, le 22 juin de l'année suivante, quand s'opéra le partage de son patrimoine entre ses fils. Molanus nous

---

[1] Cette procuration fut donnée, le 11 mars 1473, par *Dierik Bouts, schilder, ons ingesetene poirter,* comme le porte un registre des échevins (*Ibidem,* II[e] chambre). Elle n'eut probablement qu'un effet temporaire, car, le 21 mars 1474, Henri reconnut devoir à Thierri et à sa femme une somme de 41 florins du Rhin, de 20 sous chacun, qui fut remboursée à celle-ci, comme le prouve cette annotation : *Relicta Theod. consensit deleri quia soluta est.*

[2] 29 juillet 1473 (*Ibidem,* 1[re] chambre).

apprend que le premier Thierri expira le 6 mai 1400, à l'âge de soixante-quinze ans (il faut lire sans doute, le 6 mai 1475), et qu'il reçut la sépulture dans l'église des récollets, de Louvain, où l'on voyait son portrait et celui de ses deux fils [1]. Comme la date donnée par Molanus est probablement empruntée à un document authentique, on peut l'accepter, mais telle qu'elle est interprétée plus haut, et fixer la mort de Thierri au 6 mai 1475.

Dans la collection de portraits de peintres du graveur Cock, Thierri Bouts prend place entre Roger Van der Weyden et Bernard Van Orley : « L'artiste, dit « notre confrère Van Even, y a une physionomie « sérieuse jusqu'à la tristesse. C'est le visage d'un « homme qui vit de contemplation et de rêverie : des « joues creuses, des pommettes saillantes, d'épais « sourcils, de grands yeux, un nez très-fort et une « bouche large. Son front prononcé est couvert d'une « forêt de cheveux sans souplesse. Il porte une ample « houppelande, dont les collets et les manches sont « fourrés de pelleterie [2]. »

---

[1] Theodoricus Bouts uterque. 1. Claruit inventor in describendo rure, mortuus anno ætatis 75, domini 1400 (*anno ætatis domini* 1475?) die 6 maii. Ejus et filiorum ejus Theodorici et Alberti effigies exstant apud Minores, e regione suggestus. — Ces données, empruntées au tableau même où se voyaient les portraits des Bouts, ont trompé Miræus, qui s'en servit pour prouver que la peinture à l'huile remontait au delà de l'année 1410. Avant l'an 1400, dit-il, Van Eyck avait communiqué sa découverte aux peintres belges, comme l'attestent de très-vieux panneaux peints à l'huile, notamment ceux qui se voient au couvent des récollets, *et dont on sait que l'auteur mourut en* 1400. (Miræus, *Rerum toto orbe gestarum chronica*, Anvers, 1608, p. 345.)

[2] *Thierry Bouts*, p. 4.— Si le personnage représenté sur le portrait daté de l'an 1462 et que l'on suppose être Memlinc peint par lui-même,

Lemaire des Belges, dans sa *Couronne Margaritique*, place Thierri de Louvain à côté de Van Eyek et de Vander Goes. Marguerite d'Autriche recherha ses œuvres, et Lampsonius, après l'avoir signalé à Guicciardin, lui consacra ces quatre vers, qui furent placés au bas de son portrait :

THEODORO HARLEMIO PICTORI.

Huc et ades, Theodore, tuam quoque Belgica semper
Laude nihil ficta tollet ad astra manum ;
Ipsa tuis, rerum genitrix, expressa figuris
Te natura sibi dum timet arte parem.

(Te voilà, Thierri, la Belgique ne cessera de porter aux nues, par des louanges sincères, la dextérité de ta main ; la nature même, cette mère des choses, que tu as représentée dans tes tableaux, a craint que l'art ne te rendît son égal.)

Ces éloges ne sont pas exagérés. Thierri a certainement été l'un des meilleurs héritiers du talent des Van Eyck ; leurs qualités revivent dans ses œuvres. Une circonstance qui suffit pour faire apprécier la haute valeur de ces dernières, c'est qu'elles ont longtemps été attribuées à Memline par d'excellents connaisseurs. L'homme qui, dans sa vieillesse, à l'âge où la plupart des artistes se condamnent au repos, a su produire quatre chefs-d'œuvre, tels que les deux tableaux de l'église de Saint-Pierre et la double légende d'Othon III, s'élevait au-dessus du niveau ordinaire. Peut-être a-t-il été trop exalté [1] ; mais ailleurs, par contre, on l'a

---

représente un homme âgé d'environ trente ans, celui-ci ne peut être pris, comme l'avancent Crowe et Cavalcaselle (t. II, p. 74), pour Bouts, qui alors devait avoir soixante et onze ans.

[1] Van Even, pp. 38-39.

rabaissé outre mesure [1]. Ainsi on l'a accusé d'avoir essayé d'imiter la grâce de Memlinc, qu'il précéda plutôt qu'il ne suivit.

Outre ses productions connues, existantes, outre celles que nous avons eu occasion de citer, telles que le *Saint Christophe*, de Delft (et d'Anvers?), le *Saint Bavon*, de Harlem ; l'*Effigie du Sauveur*, de Leyde ; le *Jugement dernier*, de Louvain, Thierri peignit encore une « petite « *Nostre Dame*, faite de la main de Dirick, » qui appartint à Marguerite d'Autriche [2] et passa sans doute en Espagne. Les critiques modernes y ont ajouté, avec peu de mesure, des peintures éparses dans différentes collections :

La Sybille de Tibur prédisant à l'empereur Auguste la naissanee du Sauveur, dans la collection Schöff-Brentano, à Francfort ; les personnages principaux et d'autres, qui les entourent, occupent une salle d'un château construit dans le style architectural de la Flandre ; le tout offre une analogie frappante avec les travaux authentiques de Bouts [3].

La Vierge et l'Enfant Jésus, au musée d'Anvers ; la Vierge est vue jusqu'aux genoux et vêtue d'une tunique verte et d'une draperie rouge ; l'Enfant Jésus est nu. Au fond, une lisière de forêt. Ce tableau fut acheté, en Hollande, par M. Van Ertborn, en 1823 [4].

L'emprisonnement et l'exposition du Christ, volets d'un *Crucifiement* qui est perdu. La première de ces compositions se conserve à la pinacothèque de Munich ; M. Passavant la considère comme un chef-d'œuvre, et

---

[1] Notamment dans Crowe et Cavalcaselle, t. II, pp. 71-72.

[2] Le Glay.

[3] Passavant, dans le *Messager*, année 1841, p. 327.

[4] *Catalogue du musée d'Anvers*, édit. de 1857, p. 20.

M. Waagen y voit une des premières productions du maître. Le seconde est actuellement placée dans la chapelle de Saint-Maurice, de Nürenberg [1].

La Vierge couronnée par Dieu le Père et Dieu le Fils, à l'Académie des Arts, de Vienne, tableau d'une exquise beauté [2].

Saint Jean-Baptiste, figure peinte sur fond d'or, chez M. Zanoli, à Cologne [3].

Le Martyre de saint Hippolyte, dans l'église du Saint-Sauveur, de Bruges, triptyque qui appartenait jadis à la corporation des porteurs de chaux, et qui présente une grande analogie avec le *Martyre de saint Érasme*. Le saint est étendu à terre et va être écartelé par quatre chevaux vigoureux; son corps est maigre, sa physionomie expressive; les chevaux s'élancent avec vigueur. Les volets offrent : à gauche, une scène de la vie du saint; à droite, les donateurs, Hippolyte de Berthoz et sa femme Élisabeth de Keverwyck (Beverwyck?). A l'extérieur, sont peints en grisaille les saints Hippolyte, Élisabeth, Charles et Marguerite, patrons de ces personnages, de leur fils et de leur bru [4].

De petits panneaux représentant *huit épisodes de la vie de sainte Ursule*, et offrant, au revers, *les Évangélistes, les Pères de l'Église* et *l'Annonciation*, au couvent des sœurs noires, de Bruges, œuvres d'une grande finesse et dont M. Waagen place l'exécution immédiatement

---

[1] *Kunstblatt* du 29 novembre 1821 et du 23 août 1827. — Passavant, dans le *Messager*, année 1842, p. 225. — Waagen, *Handbuch*, t. I^er^, p. 100.

[2] Waagen, *l. c.*, p. 101.

[3] Passavant, *Kunstreise durch England und Belgie*, p. 387.

[4] Weale, *Bruges et ses environs*, p. 67. — Ce tableau est jugé avec beaucoup de sévérité par Crowe et Cavalcaselle, t. II, p. 75.

après la sortie de Bouts de l'atelier de Hubert Van Eyck et après son retour en Hollande [1].

Les Funérailles d'un saint évêque, riche composition, appartenant à sire Charles Eastlake, de Londres [2].

Ni une *Descente de croix,* du Musée de Bruxelles [3]; ni ce tableau de l'église de Dantzick, où on lit des légendes en langue allemande [4]; ni les portraits de Robert, roi de Sicile, et de Charles, duc de Calabre, au musée de Naples, qui semblent plutôt de la main d'un élève [5]; ni d'autres encore, dont l'attribution repose sur de frêles étais, ne doivent accroître cette liste, à moins de preuves nouvelles.

La plupart des peintures que nous venons d'énumérer ont été attribuées à Memlinc. On conteste encore à ce dernier la paternité de deux œuvres, où nous inclinons à retrouver la main de Bouts. M. de Laborde a été un des premiers à s'éloigner, à ce sujet, de l'opinion généralement reçue :

« Si ce tableau, dit-il, en parlant d'une de ces œuvres, est d'Hemling, il n'ajoute rien à sa gloire et fort peu de chose à l'histoire de l'art. S'il est d'une autre main, il faudra compter avec elle comme avec l'une des plus habiles, et quand on voudra citer les merveilles de la peinture, on mentionnera dans le nombre les deux tableaux de saint Bertin, et plus particulièrement les deux scènes de la vie du saint,

---

[1] Waagen, *Handbuch,* p. 100. — Weale, *l. c.,* p. 156, les considère comme des productions de l'école de Bruges.

[2] *Ibidem,* p. 101.

[3] MM. Siret et Waagen, dans le *Messager,* année 1852, p. 438.

[4] Hotho, *Geschichte der deutschen und niederländischen Malerei,* pp. 111 et 112.

[5] Passavant, dans le *Kunstblatt,* du 15 mai 1823, et le *Messager,* de 1841, p. 328.

qui se détachent sur un fond du cloître, dont les murs ornés de peintures représentent une délicieuse danse de morts. Un élégant page, conduit par le frère cicérone, admire attentivement cette décoration originale, et on l'admire avec lui [1]. »

Ces deux panneaux présentent chacun cinq épisodes de la vie de saint Bertin, et dans le premier, les cinq scènes se passent dans un édifice gothique, divisé en plusieurs fractions par des arcades ogivales. On voit d'abord deux ecclésiastiques, à genoux, au-dessus desquels un ange porte des armoiries, sans doute celles du principal de ces personnages, le donateur du tableau. La deuxième arcade nous montre la naissance du saint; la troisième, l'entrée de celui-ci au monastère de Luxeuil; la quatrième, saint Bertin parcourant le pays de Térouane, avec saint Mommolin et saint Ebertram, afin d'en convertir les habitants, et demandant l'hospitalité à deux abbés; la cinquième, saint Bertin recevant d'Aldroald le diplôme de donation du territoire de Sithiu, où s'éleva le monastère, que l'on voit construire dans le tableau, à droite.

Le second tableau offre d'abord, à l'intérieur de l'abbaye, la représentation d'un miracle arrivé pendant une chasse. Plus loin, des arcades montrent successivement : un chevalier recevant du saint l'habit religieux, un sermon prêché par celui-ci, saint Bertin occupé à converser avec un évêque, en présence du démon, déguisé en dame du grand monde; la mort du pieux cénobite. Entre la première et la deuxième

[1] *L. c.*, t. II, p. XLV. — Cet auteur a reproduit des extraits des archives de Saint-Bertin, où on mentionne quelques travaux exécutés, en 1528 ou 1530, par un peintre nommé Thierri (*Ibidem*, p. XLIV), mais qui appartient à une époque postérieure aux tableaux.

areade, on remarque une galerie, sur les murs de laquelle est peinte une danse des morts, que deux personnes examinent avec attention.

Ces compositions constituent une partie de celles qui décoraient le rétable placé sur le maître-autel de l'église abbatiale de Saint-Bertin, rétable qui était d'or et enrichi de figures de vermeil et de pierres précieuses. D'après le *Grand cartulaire* où sont transcrits les documents du célèbre monastère, ce fut l'un des conseillers de Philippe de Bourgogne, l'évêque de Toul et de Tournai, Guillaume Fillastre, nommé abbé en 1448, qui fit exécuter ce rétable par un « ouvrier » de Valenciennes. On l'acheva en 1456, ainsi que l'apprenaient ces vers :

VuILLELMus praeses tuLLensIs et IstIus abbas
Conventus opus tibi trino, sanxit et una.
(Littera rubra [1] notans numerum tibi denotat annum.)

Dom De Witte, le compilateur du cartulaire, d'accord avec la tradition conservée par les religieux et avec Descamps, attribue à Hemmelinck « les inappréciables morceaux de peinture » du rétable. L'indication chronologique qu'on lui doit concorde peu avec les circonstances connues de la vie du célèbre artiste, et contribue à renforcer les doutes élevés d'abord par MM. Villon et Reisel, et partagés aussi, non-seulement par M. de Laborde, mais par presque tous les critiques. Quelques uns de ceux-ci inclinent à placer le peintre de la *Vie de saint Bertin* parmi les élèves de Memlinc, tandis que la date signalée plus haut témoigne qu'il brilla à une

[1] Les lettres rouges de l'inscription sont ici remplacées par des lettres plus grandes. Les I comptent pour des C. Voyez l'ouvrage de M. de Lalanne, intitulé : *Les abbés de Saint-Bertin*, t. II. pp. 9-11.

époque antérieure. Or, nul artiste ne s'étant plus rapproché que Bouts de la manière du célèbre Brugeois, nul ne peut mieux revendiquer la paternité de ces compositions. Il est certain qu'elles sont l'œuvre d'un homme de mérite, car on n'en parlait qu'avec de grands éloges au siècle dernier, alors qu'on appréciait médiocrement les productions de la première école flamande. Descamps en vante l'exécution ; Martène et Durand disent que ces tableaux de bois n'ont pas de prix. Rubens, ajoutent-ils, offrit de les couvrir de pièces d'or, si on voulait les lui céder [1]. Vendus lors de la révolution française, ces panneaux passèrent des mains d'un particulier de Paris entre celles de M. Nieuwenhuys, qui les céda au prince d'Orange [2]. Je ne sais ce qu'ils sont devenus depuis la vente de la collection du roi Guillaume II des Pays-Bas, d'où ils furent retirés au prix de 23,000 florins (52,326 francs.)

Une partie des compositions énumérées ci-dessus pourraient être attribuées, soit aux deux fils de Thierri, qui furent aussi peintres, soit à ses élèves. Pendant sa longue carrière, notre artiste dut exercer une grande influence et recevoir dans son atelier plus d'un homme de talent. Faute de documents, on se trouve dans l'impossibilité de préciser ce qu'il fit en Hollande ; nous inclinons à croire, mais ce n'est qu'une supposition, qu'il ne resta pas étranger à l'éducation artistique de son compatriote, Albert d'Oudewater. Plus tard, Memlinc travailla avec lui ou étudia sa manière ; en effet, on a trop souvent confondu ces deux peintres, et cette confusion part de trop bons juges, pour qu'il

---

[1] *Voyage littéraire de deux religieux bénédictins*, Paris, 1703, II[e] partie, pp. 183 et 184.

[2] Nieuwenhuys, *l. c.*, pp. 24-27.

n'y ait pas entre eux des points frappants de ressemblance. Par contre, on doit se garder d'introduire dans l'atelier de Thierri Gosuin Van der Weyden, qui n'avait que dix ans en 1475; ni même Quentin Metzys, qui ne mourut qu'en 1530, cinquante-cinq ans après Thierri [1]. Ce fut probablement à ses fils et aux artistes secondaires de Louvain que celui-ci donna des leçons. Quelques détails à leur propos sont donc ici tout à fait à leur place.

Des quatre enfants de Thierri et de sa première femme, les deux premiers, Thierri et Albert, s'adonnèrent à la peinture; les deux derniers, Catherine et Gertrude, se vouèrent à la vie monastique, dans le couvent de Dommele, près d'Eyndhoven. Avant qu'elles y fissent profession, du vivant et en présence de leur père, celles-ci renoncèrent à leur part de succession, acquise ou éventuelle, et, en retour, on leur abandonna, pour le couvent, la redevance annuelle de 10 muids de seigle, dont leur mère avait hérité en 1460. Dans l'acte qui fut passé à cette occasion, le 30 avril 1475, par-devant les échevins De Vos et Heykens, il fut stipulé qu'avant d'entrer en possession de la redevance prémentionnée, la communauté renoncerait à toute prétention qu'elle pourrait réclamer du chef des deux sœurs et ferait ratifier sa renonciation par ses supérieurs ecclésiastiques [2].

Les deux frères, à leur tour, se partagèrent l'avoir

---

[1] Quentin Metzys ne fut admis qu'en 1491 dans la corporation de Saint-Luc, d'Anvers. Est-il probable qu'il ait antérieurement travaillé à Louvain : au moins pendant seize ans, si l'on fait de lui un élève de Thierri ; pendant vingt-sept ans et plus, si l'on admet, avec Molanus, qu'il étudia chez Roger Van der Weyden. On doit remarquer qu'avant d'être peintre, Metzys exerça, avec succès, la profession de forgeron.

[2] *Voir* aux annexes, n° 2.

de leurs parents, le 22 juin de l'année suivante, à l'intervention de Henri Van der Bruggen, leur parent maternel, et du bourgmestre Gilles De Vos, faisant fonctions de parent du côté paternel. Cet avoir se composait : 1° de la maison de pierre, avec portes, réservoirs et deux maisonnettes et granges, le tout situé rue des Récollets, entre une maison dont l'usufruit avait été laissé à leur belle-mère, et les biens des héritiers d'Éverard Van Wynghe, du côté d'une ruelle déserte (*Ledichstrate*) [1] ; les propriétés de l'abbaye de Parc, vers les Récollets, et, par derrière, le vignoble qui suit ; 2° d'un vignoble et jardin, où il y avait un puits, vignoble et jardin qui se trouvaient derrière la maison de Jean Waute, entre les biens des héritiers d'Éverard Van Wynghe, de Jean Waute et de l'abbaye de Parc, d'un côté ; ceux de ce monastère, des deux autres côtés, et le jardin des Bouts, du quatrième côté ; 3° d'un autre vignoble, situé hors de Louvain, au *Roeselberch* ; 4° d'une rente annuelle d'un peter d'or. Cette dernière échut à Thierri, tandis que le vignoble du *Roeselberch* passa à Albert. Quant aux biens de Louvain, ils furent morcelés : la grande maison de pierre et une partie du vignoble entrèrent dans le lot de l'aîné ; les deux maisonnettes et l'autre part du vignoble furent attribuées au cadet. Les contractants s'accordèrent pour séparer leurs fractions respectives et déterminer les servitudes actives et passives qui y resteraient annexées [2].

Élisabeth Van Voshem survécut de quelques années

---

[1] Cette *Ledichstrate* n'est autre, sans doute, que l'*Hamstraete* ou *ruelle du Tiers-ordre*, qui fut fermée au XVI[e] siècle, selon VAN EVEN (*Louvain monumental*, p. 109).

[2] *Voir* aux annexes, n° 3.

à son mari [1]. Elle habita une maison voisine de la grande habitation de Thierri et en conserva l'usufruit. Là, suivant Van Even, elle exerça le métier de drapière [2].

Thierri Bouts le Jeune, qui porte constamment dans les actes, ainsi que son frère Albert, la qualification de *peintre de tableaux* (*pictor ymaginum*) [3], ne peut être regardé, ainsi qu'on l'avait cru sur la foi de Molanus, comme l'auteur des tableaux de la confrérie du Saint-Sacrement : c'est ce qui résulte de toutes les données recueillies par nous. Aucune œuvre sortie de son pinceau n'est mentionnée, ni connue.

Entre le 10 janvier 1476 et le 13 février suivant, il épousa une fille de Rombaud de Berlaer et de Marguerite Reymar, Marguerite, qui avait un frère, nommé François, et une sœur, Élisabeth, femme d'un boucher, Rombaud Willemaer le Jeune, fils de Rombaud [4]. A plusieurs reprises, il fut la caution de son beau-frère pour des sommes importantes [5], et, quel-

---

[1] Le 30 juillet 1476, son frère Daniel Van Voshem le Jeune, qui était issu d'un second mariage de leur père Daniel, de concert avec celui-ci et André, enfant d'un premier mariage comme Élisabeth, reconnurent devoir à celle-ci une rente annuelle d'un florin, de vingt sous (*Greffe* cité, II[e] chambre).

[2] *Leenbocck de la ville de Louvain*, dans VAN EVEN, p. 23.

[3] *Theodericus Bouts, pictor ymaginum, filius quondam Theodcrici* (Actes du 13 juillet 1479, 3 janvier 1480). — *Theodoricus Bouts, pictor ymaginum* (18 avril 1481). — *Thcodoricus Bouts, filius quondam Thcodorici* (31 mars 1481. *Greffe échevinal de Louvain, passim*).

[4] Le 13 février 1476, les trois enfants et les deux gendres de Rombaud de Berlaer cédèrent un vignoble (*Ibid.*, III[e] chambre).

[5] Le 13 juillet 1479, Thierri, de concert avec son beau-frère et un autre boucher, Arnoul, fils de feu Arnoul Vandenhove, reconnut devoir à Grégoire, fils de feu Jacques Van Dieven, une rente annuelle de 3 couronnes de France, dont chacune valait 24 sous de 3 placques

ques actes de l'année 1481 témoignent qu'il augmenta alors son patrimoine [1]. A la date du 2 mars 1494, Thierri n'existait plus.

Nos renseignements concernant Albert ont le même caractère. Il n'avait pas encore atteint sa majorité en l'année 1476, comme l'attestent deux documents dans lesquels il n'intervint qu'assisté de parents ou de personnes qui en tenaient lieu. Les 11 et 12 juillet 1476, son frère Thierri et lui, ce dernier assisté du bourgmestre Michel Absaloons, remplaçant son père, et de Josse Lachman, en qualité de parent de sa mère, partagèrent les biens de leur grand-oncle Gilles Vander Brugghen avec Jean Vander Brugghen et avec les

---

chacun (*Même greffe,* II[e] chambre), et le 3 janvier suivant, de concert avec Willemaer et le brasseur Geleyns ou Ghislain Vander Feyte, s'engagèrent à payer par an 3 florins du Rhin, dont chacun valait 20 sous, à Marie, Jean et Godefroid Van Adelberge (*Même greffe,* 1[re] chambre). Mais, ce qui prouve qu'en contractant ces engagements, il n'agissait pas pour son propre compte, c'est qu'il fut chaque fois garanti par une contre-lettre : Willemaer lui souscrivit deux obligations : la première, de 80 couronnes de France ; la seconde, de 60 ridders d'or, dont le payement fut réclamé, le 2 août 1494, par la veuve de Thierri (*relicta Theoderici dicti Bouts. — Margareta de Berlair relicta Theoderici quondam Bouts*).

[1] Le 31 mars, son beau-frère, François de Berlaer, lui céda un cens sur une maison dite les Quatre Fils Aymon, qui appartenait à Jean Vander Hulst et se trouvait près de la chapelle de Sainte-Marguerite sur la Voer (*Vierheymskinderen Joannis Vander Hulst prope capellam S. Margarete supra Voeram*), et une redevance sur dès biens situés au lieu dit *Wayenbereh* (*Même greffe,* III[e] chambre).

Le 16 novembre, un maréchal, nommé Arnoul Pulincx, lui promit de lui assigner, entre cette date et le 18 avril suivant, une rente annuelle de 18 sous, de 3 placques chacun, sur deux maisons, avec des courtils et un vignoble, se trouvant dans la rue de Saint-Quentin, entre les biens de la veuve de Jacques Vanden Wayenberghe et ceux de la veuve de Jean Van Rode, et, en effet, remplit cette formalité le 18 avril 1482 (*Même greffe,* II[e] chambre).

héritiers de Henri, frère de ce Jean : Henri Vander Brugghen, et Gertrude, sa sœur, femme de Jean Van Leeuwe ; la part des Bouts ne consista qu'en une rente de 10 sous 2 placques, qui se prélevait sur une maison située au Grand-Marché. Lorsque, le 5 décembre suivant, les deux Bouts vendirent à Jean Van Balen le vignoble, d'une étendue de vingt-sept verges, qu'ils possédaient au Vieux-Roeselberch *(super antiquum Roeselberch)*, Albert fut encore assisté par le bourgmestre Marcels, agissant à défaut de parent paternel, et par son oncle maternel Henri Vander Brugghe. L'acquéreur promit à Albert et à Élisabeth Van Voshem, sa belle-mère, une rente annuelle de 12 florins du Rhin, et Albert, à son tour, permit à Élisabeth de recevoir les intérêts de cette rente et de donner quittance du capital, si le remboursement s'effectuait pendant qu'il serait hors du pays [1].

Peu de temps après, Albert épousa Marie Coocx [2]. La qualification de *pictor ymaginum*, qu'il prend d'ordinaire, est justifiée par le passage de Molanus où on nous apprend qu'il orna de ses productions plusieurs églises de Louvain, notamment celle des Augustins.

---

[1] Item heeft geconsenteert de voorseide Aelbrecht, also verre hy binnen lants niet en waere, ten tyde van der betalinghen der voirseide schult, dat men dan de betalinghe van dien doen zal der voirseide Lysbetten en daer mede gestaen en den brief van der voirseide geloften alsdan ten versuecke der selver weduwe adnichileren.

[2] Le 29 janvier 1481, les foulons Pierre Blanckaert, Jean Smet et Michel Pape reconnurent lui devoir, à lui et à Marie, une rente viagère d'une couronne de France (*recognoverunt inde Alberto Bouts, pictori ymaginum, et Marie Seooex, ejus uxori, unam coronam.... ad vitam et alteram* (*Même greffe*, II[e] chambre). Le même jour, Albert céda à son frère la moitié du cens de 10 sous et 2 placques, qu'il prélevait sur la maison de Gilles Roever, située près du Marché, au coin de la *Craechofstrate (Ibidem)*.

Il fit don à la chapelle de Notre-Dame du petit chœur, dans la collégiale de Saint-Pierre, d'une *Assomption de la Vierge*, dont l'exécution exigea plus de trois années de travail continuel [1].

En 1518, Albert fut chargé de restaurer un tableau représentant la Sainte-Croix, qui se trouvait dans la salle dite *de Dinghbancke* ou *Dinghcamere*, à l'hôtel de ville, et qui devait avoir des proportions assez considérables, comme le remarque Van Even, puisqu'il fallut quatre ouvriers pour en opérer le transport chez l'artiste. Cinquante-quatre ans après la mort de son père, en 1529, le second fils de Thierri Bouts vivait encore [2]; puis il disparaît, et tout ce que l'on peut soupçonner de sa destinée finale, c'est qu'il reçut la sépulture dans le couvent des récollets.

Un grand nombre d'autres artistes travaillèrent à Louvain et dans les petites villes du voisinage, vers l'époque de la mort du premier Thierri Bouts, et, certes, on peut admettre, sans blesser les vraisemblances, qu'ils subirent l'influence de ce talent supérieur. Nous citerons, entre autres, Arnoul Raet, Rodolphe Greeve, et Herman, le peintre de Diest.

Arnoul Raet ou De Raet paraît avoir eu successivement plusieurs domiciles. Dans les *Comptes de l'église de Saint-Léonard, de Léau*, pour laquelle il travailla beaucoup, il apparaît d'abord sous le nom d'Arnoul *die Malder* ou le Peintre; ce fut lui qui, en 1473, enlumina dans l'église précitée une étoile qui pendait devant

---

[1] Albertus Bouts, filius Theoderici, multa devote Lovanii depinxit ad Augustinienses et alibi. Capellæ beatæ Mariæ donavit in parvo choro altare Assumptionis beatæ Mariæ. Quod opus audio eum non potuisse triennio absolvere. Molanus, t. I^er^, p. 610.

[2] Pour ces détails, *voyez* Van Even, p. 24.

le jubé, ainsi que le buffet des orgues [1]. On aurait tort de supposer, d'après ce détail, qu'il se bornait à des travaux secondaires, car à Louvain, où il transféra son domicile en la même année, il était au nombre des *pictores ymaginum* [2]. Nous ne savons rien de ses travaux dans sa nouvelle résidence, si ce n'est qu'il y dora la croix du chœur de Saint-Pierre, moyennant 17 peters d'or [3]. Il se maria deux fois. Sa première femme lui donna quatre enfants : Jean, Arnoul, Thierri et Catherine, qui sont cités à la date du 26 avril 1474; le 1er mars 1479, Arnoul était mort et Thierri se trouvait hors du Brabant [4]. Dès 1474, leur père s'était allié, en secondes noces, à Barbe Vander Dellen [5]. Il est probable que de cette nouvelle union sortit Louis Raets, ailleurs appelé Louis le Peintre, qui couvrit de peintures les voûtes de l'église de Léau, de 1505 à 1507 [6].

Rodolphe Greeve ne nous est connu que par une constitution de rente, faite, le 27 janvier 1478, à son

---

[1] M. Piot, *Notice historique sur la ville de Léau,* dans la *Revue d'histoire et d'archéologie,* t. II, p. 59.

[2] *Arnoldus Raet, pictor ymaginum, commorans prius apud Leeuwes.* 26 avril 1473. — *Arnoldus Raet, pictor ymaginum.* 7 octobre 1476 (*Greffe échevinal de Louvain,* IIe chambre).

[3] Van Even, *Louvain monumental,* p. 178.

[4] En 1474, il s'agit d'un acte d'émancipation de ses enfants. En 1479, lui et deux de ses enfants du premier lit, Jean et Catherine, ceux-ci s'engageant au nom de leur frère Thierri, qui était *extra patriam,* déclarent que Henri Vander Biest, meunier, leur doit une rente d'une couronne sur une maison située à Vynckenbosch (*Greffe échevinal de Louvain,* IIe chambre).

[5] Arnoul et Barbe acquirent ensemble des rentes, le 7 octobre 1476 et le 13 mars 1482 (*Ibidem*).

[6] Piot, *l. c.,* pp. 56 et 63.

profit et au profit d'Aleyde Van den Borre, sa femme [1].

Herman, le peintre de Diest, s'occupait particulièrement d'enluminures. En 1462, il peignit, moyennant 6 florins 4 sous, le buffet d'orgues de l'église de Saint-Jacques, de Louvain [2]; plus tard, il alla travailler à Saint-Léonard, de Léau, où il coloria : en 1483-1486, les colonnes du chœur; en 1487-1488, les statuettes des douze apôtres, qui ornaient ces colonnes, et une couronne suspendue à la voûte, devant le crucifix; en 1495-1496, un groupe représentant l'Annonciation, et placé au jubé [3].

N'oublions pas Jean de Ruremonde ou de Rummen (*Van Rayminnes*), qui peignit, en l'année 1486, un tableau et un rétable pour l'autel de Saint-Jean-Baptiste, dans l'église de Léau. Le tableau, selon M. Piot, n'est autre qu'une *Descente de croix*, qui existe encore et qui est regardée comme une œuvre d'Otto Venius [4].

A l'une de ces individualités appartiennent quatre tableaux conservés dans l'église de Léau, au-dessus de fragments d'un ancien rétable, et que l'on y attribue à Albert Durer. Le premier représente la Cène, et offre, dit M. Piot, une grande analogie, sauf la finesse d'exécution, avec la Cène de Louvain; sur le deuxième sont peints Lazare et Marie, sur le troisième la Madeleine et Maximin; sur le quatrième on voit la Madeleine [5].

L'un des premiers religieux de la chartreuse de

---

[1] Greeve y est qualifié de *pictor ymaginum* (*Greffe de Louvain*, III[e] chambre).

[2] Van Even, *l. c.*, p. 220.

[3] M. Piot, *l. c.*, pp. 56, 57 et 58.

[4] *Idem*, *l. c.*, pp. 61 et 66.

[5] *Idem*, *l. c.*, p. 62.

Louvain excella dans l'art de la peinture. Originaire de la contrée d'où était sorti l'illustre chef de l'école de Louvain, il vint aussi finir ses jours aux lieux où Bouts était mort, et sa vie fut aussi obscure que ses occupations furent paisibles. Il s'appelait Thierri d'Eemste, était né dans un village voisin de Harlem [1], et fut admis au baiser fraternel de la communauté des chartreux, en 1505, le jour de Saint-Antoine (17 janvier). Le chroniqueur anonyme qui nous a laissé l'histoire des premières années de cette corporation religieuse, vante son talent de peintre et son assiduité comme professeur [2]. Il devint vicaire de la maison, fut chargé de l'instruction des novices, et mérita, par ses qualités aimables, l'affection de tous les religieux.

Les annales manuscrites de la chartreuse nous donnent des preuves surabondantes de ce fait, que le goût des arts était répandu dans les différentes classes de la société, sans exception, et que l'acquisition de tableaux, soit pour les conserver, soit pour en faire l'objet d'une donation, constituait une des principales préoccupations d'une foule de personnes. Le couvent était à peine fondé, les bâtiments s'achevaient lentement, la dotation se complétait avec difficulté, que déjà s'y accumulaient des œuvres d'art, offertes et reçues avec empressement. Dès l'année 1502, Catherine de Wouwe donna aux religieux une belle peinture où l'on voyait Jésus, Marie et saint Jean-Baptiste. Ce tableau fut placé sur le maître-autel, le jour de la dédicace du temple, mais simplement par mesure

---

[1] *Eemste, viculo quodam prope Haerlem.*

[2] *Hic etiam fuit bonus pictor et diligens formator et florator litterarum industrius valde* (*MS. de la Bibliothèque royale, n°* 15043).

provisoire [1]. Il fit place, la même année 1502, à une autre peinture, « préeieuse et parfaite, » que le principal bienfaiteur de la maison, le marchand Giselbert Gillis, acheta moyennant 25 livres de Flandre et pour lequel il fit faire un support; le tout fut payé par lui, ainsi que le reposoir du Saint-Sacrement [2]. Trois ans plus tard, Marie Van Hasselt ajouta à ces dons celui d'une composition où on voyait la Trinité, couronnant la Vierge et quatre anges [3].

L'art de la peinture sur verre n'était ni moins pratiqué, ni moins protégé. Sans sortir de Louvain, ni du XVe siècle, nous citerons un nom qui est resté attaché à de nombreux travaux de ce genre, celui des Van Scoenenberghe. En 1441, le père, nommé Jean, orna l'abside de la chapelle de Blauwenputte, d'une verrière, que la ville lui paya 561 plaeques. Le fils, Henri, habitait avec son frère Tielman, en l'année 1465, une maison dite la Cigogne, et située rue de Tirlemont. Des vitraux placés : en 1480-1481, à la nouvelle chambre de Tonlieu; en 1481, à l'hôtel de ville; en 1502, au refuge de Parc, attestaient jadis son habileté [4].

---

[1] Eadem domicella contulit etiam pulchram tabulam pro uno privato altari cum tribus ymaginibus et taber(*na*)culis suis pulchre depictis, scilicet Jhesu, Maria et Johannes Baptista..... postea in dedicatione ecclesie posita sunt super summum altare, sed non ad manendum (*Ibidem*).

[2] Item, eodem tempore,.... idem emit pro summo altari unam preciosam et perfectam tabulam que nunc ibidem stat, pro qua exposuit 25 libras Flandrenses, et statim post confectus est pes sub tabula cum parva domuncula ad reponendum venerabile sacramentum expensis ejusdem (*Ibidem*).

[3] Tabula cum imagine adorandæ Trinitatis et coronatione Virginis et quatuor angelis, quæ sita est in capitulo (*Ibidem*).

[4] *Voyez*, pour tous ces faits, le bel ouvrage de Van Even : *Louvain monumental*, pp. 238, 157, 139, et Raymaekers, *l. c.*, p. 51.

Henri Van Diependael, qui épousa Catherine Keldermans, dont il eut une fille, également appelée Catherine [1], orna de vitraux la chartreuse de Louvain, pendant les premières années du XVIe siècle [2]. Catherine Keldermans était fille de Rombaud, autre verrier, qui plaça des vitraux à l'hôtel de ville, en 1469, et vivait encore en 1480 [3].

Hors de Louvain, à Léau, on trouve Michel, surnommé le Verrier, et Jean le Verrier, dit de Tirlemont. Le premier plaça dans l'église de Saint-Léonard une fenêtre offrant les armoiries de la famille Gruyters (1503-1504); le deuxième en exécuta une autre, aux armes des Liefkenrode (1481-1482). Un dépouillement minutieux des comptes et des autres documents de l'époque ajouterait encore de nouveaux noms à cette liste déjà si longue. Ce qui précède démontre suffisamment que dans la partie orientale du Brabant l'art de peindre comptait de nombreux adeptes.

Bouts semble avoir aussi exercé une grande influence sur les premiers développements de l'art de la gravure. Cette hypothèse, qui appartient au savant Harzen, dont la perte toute récente est déplorée par l'archéolo-

---

[1] Promesse d'une rente de 5 florins, faite, en 1476, à Catherine Keldermans, femme *Henrici de Dyependale, vitrificis,* et à leur fille Catherine (*Greffe* cité, 11e chambre).

[2] Item circa idem tempus posita fuerunt in ecclesia duo vitra in sinistro choro, conscripta per magistrum Henricum Van Diependael, qui et cetera omnia vitrea in ecclesia conscripsit, quorum alterum scilicet cum sancta Anna donavit honesta matrona Wychmoet Zonneberch de Daventria, mater uxoris prædicti Ghysberti Gillis. Ad alterum vero dominus Johannes Fabri sacerdos, canonicus ecclesiæ S. Johannis in Leodio, contulit XVIII Renenses; reliqua vero usque ad octo Renenses solvit conventus (MS. cité, *ad annum* 1502).

[3] Van Even, *l. c.*, p. 139.

gie, on peut, pour ainsi dire, la transformer en axiome. Ce fait seul, que Louvain fut le berceau de l'imprimerie en Belgique, fournit un argument précieux en faveur de la thèse qui place dans cette ville un des foyers où s'améliora l'imagerie primitive. Celle-ci dut certainement la perfection précoce à laquelle quelques-unes de ses productions parvinrent dans notre pays, à l'influence exercée par les maîtres de l'école des Van Eyck. Van der Weyden y contribua évidemment, et son action est d'autant moins contestable, que le premier graveur de renom, Martin Schön, travailla dans son atelier. Mais le rôle de Bouts doit aussi avoir été considérable, et en l'identifiant lui-même au graveur O. VERE. T, on peut, croyons nous, lui rattacher quelques-uns des anciens maîtres à monogrammes.

Les noms que nous venons de rappeler disent suffisamment à quel point sont incomplètes nos notions sur les premiers artistes qui manièrent le burin. Les études sur les annales de notre école artistique sont arides; lorsqu'elles prennent pour sujet l'analyse des développements de la gravure, elles deviennent difficiles et décourageantes. La difficulté de rencontrer les pièces les plus rares, qui sont en même temps les plus caractéristiques, arrête à chaque pas une marche déjà entravée par le manque de renseignements et la différence des appréciations. C'est précisément ce qui nous a déterminé à persévérer ici dans notre travail et à en présenter le résultat. Quand bien même les conclusions finales ne seraient pas en faveur de notre opinion, cette dernière, selon toute apparence, provoquera des tentatives plus heureuses.

Il faut d'abord poser comme prémisses, que les premiers maîtres ont travaillé dans un rayon assez rap-

proché. La grande ressemblance que l'on signale entre certaines de leurs œuvres atteste ce voisinage, qui permit la diffusion des procédés et stimula l'émulation. Que l'on cherche autant qu'on le voudra un centre pour le grand mouvement qui se manifeste vers le milieu du xv^e^ siècle, on en reviendra toujours au cœur de la Belgique, vers les grandes cités brabançonnes : Bruxelles, résidence de la cour, séjour de l'artiste qui hérita de Jean Van Eyck le sceptre de l'art; Louvain, où s'était fixé un autre peintre de renom, où la présence des professeurs et des étudiants de l'université favorisait toutes les aspirations de la vie intellectuelle.

On a reconnu dans les gravures sur bois de quelques-uns des premiers livres : la *Biblia pauperum*, le *Canticum canticorum*, le *Speculum humanae salvationis*, « les proportions grêles et le style d'un peintre de l'école de Roger de Bruges, d'un confrère de Hemling. » Harzen songea à Stuerbout (ou Bouts), guidé par cette pensée, que les livres cités plus haut sortirent d'un convent de frères de la vie commune, devenu ensuite un prieuré de chanoines réguliers de Saint-Augustin, la maison de Saint-Martin, de Louvain, où en effet on a imprimé. L'éminent critique supposa que ces gravures furent exécutées de 1460 à 1470 environ, et, en acceptant ces données, en arriva nécessairement à reconnaître l'influence de Bouts [1].

Que les gravures mêmes ne soient pas l'œuvre du

---

[1] Harzen, *Uber Alten und Ursprung des frühesten Ausgaben der Heilspigels*, dans les *Archiv für die Zeichnenden Kunste*, t. I, *passim*. — Ruelens, *le Speculum humanæ salvationis*, dans le *Bibliophile belge*, t. XI, p. 165. — Renouvier, *Histoire de l'origine et des progrès de la gravure dans les Pays-Bas*, p. 89, dans les *Mémoires couronnés par l'Académie royale de Belgique*, coll. in-8°, t. X.

peintre, on doit le reconnaître; mais il n'en paraît pas moins certain, non-seulement que Thierri a gravé, comme nous essayerons de le montrer, mais qu'il fut imité, peut-être devancé par les Stuerbout. Ainsi j'identifierais volontiers Hubert Stuerbout à l'artiste que l'on a successivement appelé, d'après sa manière de travailler, « le maître aux chairs emplumées ou au plumetis, le maître aux banderoles, le maître de l'alphabet et le maître de 1464, » date qu'on lit sur un alphabet en figures grotesques. Renouvier voit en lui un continuateur des artistes qui illustrèrent les livres des pauvres; il le considère comme un travailleur opiniâtre, qui contribua à perfectionner l'art de la gravure, sans y gagner la moindre gloire; il incline à lui donner la Belgique pour patrie. L'assimiler à Hubert Stuerbout nous paraît d'autant plus rationnel que nous allons proposer l'identification du graveur de 1466, le graveur E. S., avec le fils d'Hubert, Gilles. Celui-ci a certainement copié le premier; tous deux offrent dans leurs œuvres le même penchant à la satire; enfin, les circonstances de leur biographie se prêtent à nos suppositions. La gravure allégorique, relative à la mort de Charles le Téméraire ou de Marie de Bourgogne, a été, dit-on, exécutée par le maître de 1464. Or, Hubert Stuerbout vivait encore en 1477 et même en 1482. Rien n'empêche donc qu'il en ait été l'auteur [1].

Le travailleur qu'on surnomme d'ordinaire *le maître de* 1466, parce que plusieurs de ses œuvres offrent cette date, a signé E. S. et G. S. Nous ne répéterons pas ici toutes les interprétations, plus ou moins bizarres, que l'on a données de ce monogramme; l'emploi alternatif de l'E et du G démontre qu'il ne peut s'agir ici que

[1] Sur ce graveur, *voy.* Renouvier, *l. c.*, pp. 125 à 131.

d'un Égide ou Gilles. Harzen y a vu Gilles Steclin, de Valenciennes, orfévre habile, né d'un père également renommé dans cet art, Hans Steclin, de Cologne, qui vivait en 1438 [1]. Les allures allemandes du maître rendent cette attribution fort douteuse [2]; nous l'assimilerions plus volontiers à Gilles Stuerbout, qui fut à la fois peintre, dessinateur et doreur, et qui devait jouir de quelque célébrité, puisque on le qualifie parfois de maître. Il travaillait déjà en 1462, ne mourut qu'en 1499, et vécut assez, par conséquent, pour produire la plupart des pièces dont on compose son œuvre [3].

Nous venons de parler de ses allures allemandes, elles ne sont pas tellement accentuées qu'on ne puisse le rattacher à la Belgique. Il s'est servi dans quelques estampes de légendes en allemand, mais peut-être par nécessité, pour mieux effectuer la vente de ses gravures. Selon M. Waagen, il travailla dans l'atelier de Van der Weyden et une de ses estampes offre le même sujet qu'un tableau du musée de Berlin, attribué à Roger : *la Sybille Tiburtine et Auguste*. « Par les types de ses « figures, dit Renouvier, par les tendances de son « dessin et les nuances de sa gravure, il oscille entre « le maître au plumetis et Martin Schöngauer. Il fut « le premier dont le burin sut animer les figures et « relever les corps par le nombre et la variété des « travaux, et faire resplendir des lumières sur un fond « compacte. C'est en ce sens seulement que Bartsch « a dit vrai en l'appelant le premier graveur de

[1] Dans la *Revue universelle des arts*, t. IX, p. 193.

[2] M. Alvin l'a combattue vigoureusement (*Ibidem*), ainsi que M. de Brou (même *Revue, l. c.*, p. 426), qui n'admet nullement l'identité du graveur E. S. et du graveur des armoiries.

[3] *Voy.* plus haut, p. 6, les données biographiques recueillies sur Gilles Stuerbout.

» l'Allemagne [1]. » Le maître de 1466 ou E. G. traita, non-seulement des sujets religieux, mais encore des pièces ou sujets mondains, des scènes d'amour; et ici il est important de noter une circonstance qui rappelle Thierri de Harlem : ces amoureux, popularisés par la gravure, s'ébattent dans des jardins, comme pour témoigner qu'ils doivent leur origine aux inspirations du premier paysagiste de Harlem. Ce caractère, que l'on n'a pas encore signalé, croyons-nous, se retrouve dans plusieurs des œuvres de ceux dont nous allons parler. D'autre part, les caricatures, les bizarreries qui abondent dans les alphabets des maîtres de 1464 et de 1466, ont peut-être inspiré Jerôme Van Aken, ou, comme on l'appelle le plus souvent, Jerôme Bosch, ce prédécesseur des Breugel et des Téniers.

En admettant ces points de repère, on en revient toujours au même centre commun. Où Thierri a-t-il pu enseigner l'art du paysagiste avec le plus de succès? Dans quel atelier Bosch se sera-t-il formé? Autant que ses leçons, les tableaux de Thierri inspirèrent le goût de la nature; à côté des alphabets grotesques, les sculptures de l'hôtel de ville de Louvain enseignèrent à tourner en ridicule et le clergé et le culte. Le maître E. S. reste donc un Flamand, surtout si on l'accepte pour l'auteur de la belle gravure exécutée de 1467 à 1472, et où se voient les armes du duc Charles le Téméraire, avec les écussons de ses provinces et la devise : *Je lai empreins* [2]. On prétend

---

[1] *L. c.*, pp. 131 à 144.

[2] Consultez à ce sujet un travail de M. Alvin, intitulé : *Les grandes armoiries du duc Charles de Bourgogne, gravées vers* 1467 (*Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, 2e série, t. VI, p. 122. — *Revue universelle des arts*, t. IX, p. 5).

qu'il participe de la Flandre et de l'Allemagne, mais sans réfléchir au nombre d'Allemands qui se trouvaient à Louvain, les imprimeurs Van Aken et Veldener étaient du nombre, et qui durent communiquer quelques-uns de leurs goûts et de leurs habitudes à nos faciles Brabançons.

La qualification de *maître de* 1480 et le nom d'*Overet* ont été donnés assez légèrement à un artiste de mérite. Les uns, se basant sur sa manière de travailler, sur les costumes, en font un Hollandais, et supposent qu'il vécut vers 1480; d'autres l'appellent Overet, d'après les lettres O. VERE. T, que porte un chapiteau dans l'une de ses estampes. Ces deux hypothèses écartées, il reste des faits bien établis. Et d'abord, le maître se classe au premier rang. Ses gravures, d'après ce que dit Passavant, surpassent en délicatesse de burin, en beauté de dessin et en moelleux de ton tout ce qui a été fait de son temps. M. Waagen a émis une opinion à peu près identique et regarde le graveur comme un Néerlandais, qui travailla vers 1470 ou 1480. Or, tout cela s'accorde parfaitement avec la biographie de Thierri Bouts, qui, en gravant, put se ressouvenir de son lieu natal.

Où chercher cet homme de talent, si on n'accepte ces suppositions? A qui appliquer ces éloges, si savamment exposés par Renouvier? — « Le maître de 1480, dit cet écrivain, garde les traditions des peintres van-eyckistes tout autant que le maître de 1466, et si on le compare au plus habile de ces burinistes, à Martin Schöngauer, on le trouve inférieur sans doute, quant au dessin et à la beauté des types, mais il reste au-dessus de lui comme graveur pittoresque et lumineux. » — « Il a les libres allures et le sentiment » réaliste du peintre, et il est le digne prédéces-

" seur des eaux-fortistes hollandais du XVII^e^ siè-
" cle [1]. "

Un fait singulier porte à croire que Thierri laissa à sa veuve des planches dont elle exploita la vente. Après le 16 mai 1478, Élisabeth Van Voshem ne se montre plus à Louvain; du moins nous ne l'y avons plus rencontrée dans les registres des échevins. Or, en l'année 1476-1477, un libraire de cette ville, Jean (Van Neuss?) *(Jan Van Nêse, liberaris van Luevene)*, va à Bruges se faire inscrire dans la confrérie des imprimeurs et des libraires, fondée dans le monastère d'Eechoute, sous l'invocation de Saint-Jean, et y paye 6 gros pour son admission. Cette formalité accomplie, il disparaît, et l'année suivante, alors que la veuve de Bouts semble avoir quitté Louvain, une dame du même nom *(vrouwe Bouts)*, dont l'entrée dans la confrérie brugeoise n'est pas mentionnée, y est enregistrée comme sœur de la gilde *(gildesuster)* et comme taxée, de ce chef, à une cotisation de trois sous, qu'elle paye régulièrement pendant onze ans. Est-ce Élisabeth Van Voshem, qui aura quitté Louvain avec Van Neuss et qui, restée seule par la mort ou le départ de celui-ci, aura continué son commerce de librairie? En attendant que des recherches ultérieures viennent éclaircir ce point, et pour empêcher qu'on accepte trop facilement des rapprochements pleins de séductions, nous préviendrons le lecteur qu'au milieu du XV^e^ siècle, le nom de Bouts était porté par des familles brugeoises, ainsi que nous nous en sommes assuré par des investigations dans les archives du Franc. Ajoutons toutefois que la dame Bouts mourut en 1487-1488 et que son service funèbre coûta 14 gros à la confrérie

[1] RENOUVIER, *l. c.*, pp. 171-177.

de Saint-Jean [1]. Ajoutons encore que les lettres A. N. qui se lisent sur deux écussons d'une pièce d'ornement, attribuée au maître hollandais, au prétendu Overet, sont peut-être les initiales des mots *A. Neuss* (de Neuss [2]).

Il a existé un maître graveur qui se sert du monogramme B... S., avec un signe de gravure ou d'imprimerie entre ces lettres, maître dont l'œuvre est à la fois considérable et importante [3]. Faute de connaître le véritable nom de famille de Thierri de Harlem, on a cherché au loin la signification du monogramme. On y a vu les initiales d'un Barthélemy Schongauer, dont l'existence est des plus problématiques; nous y reconnaîtrions plus volontiers la première et la dernière lettre du mot Bouts, employé, soit par le père, si on se refuse à l'identifier avec le maître hollandais de 1480; soit par l'un de ses fils : Thierri ou Albert. On expliquerait ainsi les rapports nombreux que l'on peut établir entre ce maître et ses initiateurs probables : le maître de 1466 (Gilles Stuerbout) et Martin Schön.

« Il exécuta avec quelque vérité, dit Renouvier, de « petits sujets familiers, et traita avec légèreté des « couples amoureux, des enfants, des paysans; sa plus « jolie pièce, que je ne trouve pas décrite dans Bartsch « (et que Le Blanc appelle *la Collation*), représente « une jeune fille, coiffée d'un bonnet orné d'une fleur, « offrant à boire, dans un clos, à un jeune homme

---

[1] *Comptes de la confrérie*, aux archives communales de Bruges.

[2] Renouvier, *l. c.*, p. 173.

[3] Bartsch, *le Peintre graveur*, t. VI, p. 68, a décrit vingt-deux pièces de ce maître, et le Blanc (t. I, p. 541) en énumère vingt-huit. — *Voy.* Renouvier, p. 152.

« debout devant une table. Elle est ronde et de for-
« mat in-12. La naïveté de ces deux fins museaux
« suffirait seule au maître comme preuve d'adresse.
« Mais il n'est pas toujours facile de s'assurer de la
« complète originalité de ces sortes de sujets, que
« les maîtres primitifs se sont repassés. »

« Bartsch a décrit une première fois, sous son mono-
« gramme, une pièce intitulée *les Deux Amants*, facile
« à signaler par le pot de fleurs et le buire placé
« auprès du couple assis, et par l'épagneul sur le
« bras de la demoiselle. En rencontrant ensuite le
« même sujet traité par Israël Van Mecken et par Wen-
« ceslas d'Olmutz, il n'ose dire quelle est l'estampe
« originale. Ce n'est pas tout, ce joli sujet a été gravé
« aussi par le Hollandais que l'on a appelé le maître
« de 1480 (Bouts père?) avec toute la distinction qui
« le caractérise, et si Bartsch avait vu cette pièce, il y
« aurait reconnu, sans doute, le véritable maître. »

Ici nous nous arrêtons et le lecteur comprendra notre réserve. Sonder un sol fécond et vierge est une tâche qu'il est possible d'accomplir, mais à la condition de ne pas s'y égarer à la suite du moindre filon. De même que le mineur qui, en creusant un terrain rempli de productions géologiques, recueille des objets étrangers à ses travaux et se contente de les transmettre à des connaisseurs, de même nous nous bornerons ici au rôle modeste d'explorateur. Ces échappées nouvelles que nous entrevoyons, d'autres pourront en constater la réalité ou substituer des études approfondies à de vagues rapprochements. Ces derniers nous ont frappé par leur nombre, et c'est ce qui nous a enhardi à ajouter quelques pages à ce qu'on a écrit sur Thierri de Harlem, considéré comme graveur.

Le tableau généalogique qui suit résume nos con-

naissances biographiques, concernant Thierri Bouts. Il suffit pour mesurer la distance où l'on sera actuellement des notions, à la fois incomplètes et inexactes, propagées par le manuscrit de Molanus, et avidement recueillies et répétées par tous les auteurs qui s'occupent de l'histoire des arts :

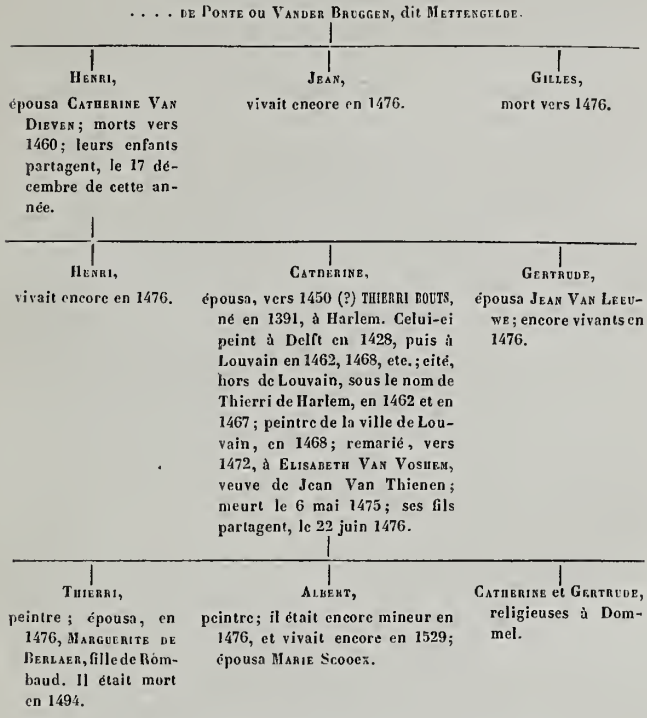

Lorsqu'on retourne au point de départ, lorsque, sorti de poudreuses archives, on reprend les vieux historiens, les vieux biographes, un sentiment de profonde tristesse vous saisit au cœur. Les nombreux travaux de

Bouts ne l'ont pas sauvé de l'oubli. Pas un ancien écrivain (à l'exception de l'auteur d'un travail resté manuscrit) ne connaît son nom de famille; aucun voyageur, aucune description de Louvain ne daigne mentionner ses tableaux. Molanus, dans le même travail où il consacre quelques lignes à la mémoire du grand artiste, s'est donné la peine de copier un long paragraphe consacré à un autre Thierri de Harlem : « Celui-ci était un simple ermite, qui vécut au XVIe siècle, dans une retraite absolue. Depuis son enfance « jusqu'à la décrépitude, il habita une tourelle des « anciens remparts de la ville, à proximité du couvent des croisiers. Toujours absorbé dans la prière, « il ne quittait son abri que pour aller se placer, même « par les plus grands froids, près du couvent des « récollets, jusqu'à ce que l'église se fermât, après les « vêpres. Les croisiers, ses voisins, touchés de sa « piété, lui apportaient souvent un réchaud allumé « pour rendre quelques forces à ses membres glacés. « Il mourut le premier dimanche de l'Avent, en 1550, « et fut solennellement transporté au couvent des « récollets. » Ainsi parle un religieux qui assista à cette dernière cérémonie.

Singulière ironie du sort, qui semble une invitation solennelle à l'indolence. Le mendiant recueille des hommages et un souvenir, et l'on annote soigneusement le jour de sa mort, tandis que la ressemblance de son nom avec celui du peintre n'inspire pas un retour sur la vie de l'homme de talent, dont la dépouille reposait aussi dans le couvent des récollets, et dont on ne nous a pas même conservé l'inscription funéraire.

PREUVES.

N° 1.

Extraits d'une enquête ouverte par ordre du duc de Bourgogne, sur quelques actes de l'administration de la ville de Bruxelles. — Déposition de Thierri de Harlem.

9-15 DÉCEMBRE 1467.

Enquestes faicte et encommencée en la ville de Bruxelles le 9e jour de décembre l'an 1467 et es autres jours suivans, par nous Henry Magnus, chevalier, conseillier, chambellan de monseigneur le duc de Bourgogne, etc., et son lieutenant des fiefs de Brabant, Gérard Vurry, docteur en loix, et Guillaume Hugonnet, licencié en loix et en décret, aussi conseilliers de mon dit seigneur et maistres des requêtes de son hostel, commissaires de par luy ordonnés en ceste partie, et par nous Gelden Heenkenshoot, Jehan Schat et Jehan Offuys, commis de par ceulx de la loy de la dicte ville, selon la forme et teneur de certain acte et appointement de mon dit seigneur, fait à Gand, le 10e jour de juing l'an 1467, sur les fais contenus es escriptures de

l'amman dudict Bruxelles, touchant les biens et deniers d'icelle ville, en la cause qu'il a pendant par devant nous ou nom et en la qualité qu'il précède, comme demandeur à l'encontre de messire Woutre de le Wincle [1], chevalier, et Phelipe de Nieuwenhove [2], tant conjointement, comme divisement, deffendeurs, en laquelle enqueste ont esté oys et examinés les tesmoings dont les noms et surnoms, ensemble leurs dépositions, s'ensuivent :

Et premiers, Maistre Jehan Beeden [3], docteur en théologie, religieux de l'ordre des carmes en ceste ville de Bruxelles, eaigé de trente-neuf ans ou environ.....

2. Messire Jehan d'Engien [4], seigneur de Kestergate, chevalier, conseillier et chambellan de monseigneur le duc de Bourgogne, eaigé de soixante ans ou environ.....

Du 10e jour dudict mois de décembre.

3. Révérend père en Dieu, monseigneur Godefroid, évesque d'Agenen [5], eaigé de quarante-trois ans ou environ.....

---

[1] Sire Walter Vanden Winckele fut bourgmestre de Bruxelles en 1436, 1457 et 1462, échevin en 1432, 1437, 1444, 1454 et 1461, receveur en 1433, 1440 et 1458; le roi Louis XI l'arma chevalier, à Paris, le 13 septembre 1461.

[2] Philippe de Nieuwenhove fut bourgmestre en 1458, échevin en 1454, 1457, 1462, receveur en 1459.

[3] Nous avons rencontré dans les documents qui concernent le couvent des carmes de Bruxelles le nom d'un prieur nommé Jean *Beetzius*, qui devint professeur à l'université de Louvain, en 1468. C'est de lui, sans doute, qu'il s'agit ici.

[4] On trouvera de longs détails sur ce puissant personnage dans l'*Histoire des environs de Bruxelles*, t. II, p. 233.

[5] Godefroid, évêque de Dania, suffragant de Cambrai.

4. Geldolff Heenkenshoot [1], eaigé de cinquante-huit ans ou environ.....

Du 12e jour dudict mois de décembre.

5. Jehan Van der Noot, fils Wouters [2], rentmestre de ceste ville de Bruxelles, eaigé de soixante-sept ans ou environ.....

6. Everard Van den Poule [3], rentmestre de ceste ville de Bruxelles, eaigé de soixante-trois ans ou environ.....

7. Henri De Keysere, demeurant en ceste ville de Bruxelles, eaigé de trente-six ans ou environ.....

Du 15e jour dudict mois de décembre.

8. Thierry de Hairlem, eaigé de soixante-seize ans ou environ, tesmoing produit par le dict demandeur à l'encontre des dicts messire Woutre de le Wincle et Phelipe de Nieuwenhove, deffendeurs, juré oy et examiné sur les sixième et septième articles de la demande dudict demandeur, dit et dépose par son serment que du contenu esdicts articles il ne sauroit aucune chose déposer, mais au dehors d'iceulx, sans en estre interrogué, dit qu'il a oy dire autre fois à feu messire Henri de Ophem [4], en la présence dudict Phelipe de Nieuwenhove, que l'on avoit ordonné de bailler à lui déposant des deniers de la dicte ville, la somme de douze escus, laquelle estoit comptée et receue par le dict Phelipe, que lors estoit rentmestre,

---

[1] Geldolphe Heenkenshoot fut échevin en 1441, 1446, 1451, 1461, 1467 et 1473, et receveur en 1474.

[2] Jean Vander Noot, fils de Walter, fut bourgmestre en 1449 et 1454, échevin en 1435, 1442, 1447, 1452, 1463, 1469, 1476.

[3] Everard T'Serjacobs dit Vanden Poele fut échevin en 1447, 1452, 1466, receveur en 1454 et 1467, et mourut en 1467-1468.

[4] Henri Van Ophem, seigneur de Releghem (à Sempst), fut échevin en 1458.

lequel neantmoins ne luy en a jamais baillé aucune chose, comme il dit, et est tout ce qu'il siet du contenu esdicts articles, sur iceux diligement requis et examiné. Interrogué s'il a point esté instruit ou admonesté de dire et déposer ou de taire et celer aucune chose, à l'intention de l'une partie ou de l'autre, dit que non.

Estoit signé HALEWIN.

(Registre intitulé *Recueil de différents mémoires,* formant le n° 125 de l'*Inventaire des archives de l'ancienne chambre des comptes,* aux Archives du royaume. Dès l'année 1850, nous avons publié la déposition de Thierri dans les publications de la Société historique d'Utrecht (*Kronyk,* VI[e] année, p. 237.)

N° 2.

Acte par lequel les fils de Thierri Bouts constituent une dot à leurs sœurs, afin qu'elles soient admises comme religieuses au couvent de Dommel, près d'Eyndhoven.

30 AVRIL 1475.

Item Dierick ende Aelbrecht Bouts gebruederen, wettige kinderen meesters Dierix Bouts schilders, die hy heeft van Katlynen wilen Van den Bruggen die men hiet Metten gelde, zynen yersten wive, ten bywesen ende met consent desselfs vaders, *qui eos prius modo debito emancipavit,* ende affirmerende dat dit gedaen wert in orbore ende prouffite gemeynlyck der

selver gebruederen ende oick van Katerine ende Gertruyde hueren susteren, in presencie hebben gekint ende gelydt openbaerlyck dat de selve hueren twee susteren *prius emancipatas* en den godshuyse daer inne zy zyn, opdat zy daer inne professie doen selen, in deylingen volgen ende toebehoeren ende tot eeuwige dage bliven van allen den goeden chysen renten oft pachten hen gebleven ende verstorven van ende nae de doot der voirseide wilen huer moeder, ende die hen bliven mochten ende versterven van ende nae de doot desselfs meesters Dierix huers vaders, het zy dat zyn beruerlike oft onberuerlike goede, met wat name genoempt, vliegende erve oft andere, die thien mudden corens goet ende payabel maten van Lovene erfpachts, die huere ouders voirscreven behielden met deylingen van scepenen brieven van Lovene, van der daet XIIIIc tsestich, XVII in december, aen ende op 't hoff ende goede van Leefdale die Janne Van Leeuwe ende Gertruyden Van der Bruggen, geheeten Mette gelde, zynder weerdynnen, in deylingen vielen, nae inhoud der brieven dair af synde, op welken erfpacht voirseide de voirgenoemde twee gebrueders tot behoef der voirscreve huere susteren ende der cloesteren dair zy inne geprofessyt selen wordden, opdat sy tot professien comen ende anders niet, volcomelic halmelic ende met rechte geworpen gerenuncieert ende vertegen hebben ende gelooft dair af altyt genoech te doene, wair zy dair af te luttel hadden gedaen, zoo dat dat tot eeuwigen daigen vast ende zeker hen zy, by alsoe nochtan dat de goidshuysen dair zy inne geprofessyt selen wordden terstont als die professie gesciet eer dese vorseide kinnesse op hen slaen sal oft stat gripen moigen, den voirseide gebruederen geven selen huere brieve in der bester

formen met verdrage ende consent van hen allen gemaict ende behoirlic besegelt ende by hueren oversten geapprobeert, dair mede zy renuncieren selen, mits den voirscreven thien mudden corens erflic, aen allen den rechte, actien ende gedeelte dat sy in den name der selver gesusteren alsdan hebben selen oft naemaels in eeniger toecomende tiden hebben mochten in eenige andere goede have oft erve chyse rinten oft pachten beruerlyc ende omberuerlyc, waer die gelegen zyn oft bevonden mochten wordden, van wien die oic den selven susteren bliven aencomen vallen oft versterven mochten in eenigen manieren. *Coram* Vos, Heykens. *Aprilis penultima* [1].

(*Greffe échevinal de Louvain*, Ire chambre, registre de l'année 1474-1475).

N° 3.

Les fils de Thierri Bouts, Thierri et Albert, partagent, pardevant les échevins de Louvain, les biens que leur avaient laissés leurs parents.

22 JUIN 1476.

Cont zy allen lieden dat eene deylinge ende scheydinge geschiet ende gemaect zynde tusschen Diericke Bouts, ter eender, ende Aelbrechte Bouts, zynen brueder ter andere syden, sonen wilen meester Dierix Bouts,

---

[1] En marge : *Dupliciter : una pro monasterio de Dommele, ubi sorores jam morantur, et alia pro fratribus.*

scilders, die hy achtergelaeten heeft van wilen Katlynen Van der Bruggen geheten Metten ghelde, synen yersten wyve, ten bysyne ende met consente Henricx Van der Bruggen alias Mettenghelde, oem der voirseide gebruederen Bouts van huerder moeder wegen, ende Gielys De Vos als burgermeester der stat van Lovene, in de stat der maeghscap van huers vaders weghen, alse van den goeden hierna bescreven. Te wetene, van den steynen huyse metter porten savoeren ende den anderen twee cleynen huyskens metter schueren neven een gelegen in de Mynderbruederstrate, tusschen thuys ende hof der voirseide gebruederen Bouts, dair Jan Tybe inne te wonen plach ende nu bewoent Lysbeth Van Voshem, weduwe der voirseide wilen Dierix, ende den goeden der erfgenamen Everarts wilen Van Wynghe te Ledichstraten weert, op d'een zyde, ende den goeden des cloesters van Percke te Mynderbruederen weert op d'andere, achter weert streckende totter wyngarde der voirseide twee gebruederen. Item van den selven wyngarde metten hove in een gelegen metten gebruyke van den waterputte staende achter thuys Gielys wilen Hanckart, nu toebehoerende Janne Waute, tusschen den goeden der erfgenamen des voirseide Everarts Van Wynghe, Janne Waute ende tcloester van Perke op d'een zyde, tselve cloester op de andere twee zyden ende den voirscreven hoff der voirseide twee gebrueders Bouts op de vierde. Item van eenen stuck wyngarts alsoet gelegen is op den Roeselberch tusschen den goeden der weduwen Van Honshem op d'een zyde ende Mathys Vandendale op dandere. Item van eenen gulden peter der munten hertogen Philippus van Bourgoignien ende van Brabant goet ende ghinge te wetene achthien stuvers der munten tshertogen voirseide, de stuver te III plecken

voir den selven peter gerekent erflic vallende jaerlix te kersmesse aen ende op een huys metter schaelgien ende allen zynen toebehoirten Jans Slachmolders, gelegen in de Craechofstrate tusschen den goeden Jacops de Raymakere, op deene, ende Janne Vanderbrugghen geheten Metten ghelde, op dandere zyde, te deylen. Soe zyn bleven ende gevallen der voirseiden Dierieke Bouts in zynder deylingen tvoirscreven steynenhuys metter vouten ende camers daer boven, porten savoir ende allen zynen toebehoirten, metten gedeelte van der schaelgien ende hout, alsoe tselve erve van voir tot achter van den anderen erve dat den voirscreven Aelbrechte in deylingen gevallen is, aldaer verscheiden ende geteekent staet streckende totten hoeke van den ghevel want van den voirscreve II cleynen huyse die den vorseiden Aelbrechte in deylingen gevallen syn ten alsoe voert dratrecht achterweert totten hasellere staende aen den vorscreven wyngaert getekent omtrent der middelt van den voirscreven hove. Item tghedeelte van den vorscreven wyngarde ende hove metten gebruyke van den waterputte vorgenoemt, te weten tghedeelte dat ghelegen is te Ledichstraten weert, tusschen den goeden der erfgenamen des voirseiden wilen Everarts, Jans Waute ende tcloester van Percke in twee syden ende tghedeelte dat den voirseiden Aelbrechte in syn deylinghe gevallen is, ende aldaer van malcanderen verscheiden is, op d'andere. Op den commer van seven guldene Ryders der munten ons genedichs heeren tshertogen Philips saliger gedachten goede ende ghinge erflic van dien acht gelike ryders erflic, die diverse persone te zekeren gheltdagen opt voirscreven steynenhuys, op de twee cleynen huysen metter schueren, hoven, wyngarde, en op thuys ende hof

dair de voirseide weduwe des vorseiden wilen Dierix innewoent, jairlix hebben. Item es noch gevallen den voirseiden Diericken in zyn deylinghe den voirseiden peter erflyc op thuys metter schaelgien toebehoerende Janne Slachmolder gelegen op de Craechofstrate. Item syn bleven ende gevallen den vorseiden Aelbrechte Bouts in zyn deylinghe de voirscreve twee cleyne huyse metter schueren ende der gedeelte van der schaelgien ende hove also die dair van den vorseiden erve des vorseiden Dierix verscheiden staet, gelegen naest den selven erve des vorseiden Dierix, ten Mynderbruederen weert, tusschen den goeden des voirseiden cloesters van Percke, streckende achterweert totten vorseiden wyngarde ende hove dair achter gelegen, tusschen tghedeelte des voirseiden Dierix op deen zyde ende den goeden des voirseiden cloesters van Percke op dandere twee zyden, op den commer van eenen guldene ryder der munten voirseiden, erflic van dien achte gelike ryders erflic vorseide, die diverse persone opt voirseiden tsteynenhuys ende op d'erve vorseiden dat den vorseiden Aelbrechte in deylingen gevallen is, ende oic op thuys ende hof dat de vorseide weduwe besedt, jairlix hebben. Item is noch gevallen den voirseiden Aelbrechte in zynder deylingen tvorseide stuck wyngarts gelegen op den Roeselberch, op den commer dair uutgaende. Op de vorweerden ende condicien hier nabescreven, te wetene, in den yersten dat de voirseide Dieric ende Aelbrecht malcanderen gelooft hebben ende elx anders erve voirseide tot eeuwegen dagen tontheffen ende quyt te houden van zynen gedeelte der voirseide acht ryders erflic, naden onderscheide voirscreven, ende elc zyn quote van dier renten jairlix te betalene also in tyts, dat deen voir danders gedeelte niet gepraempt en sal

zyn. Ende in meerder vesticheit van dien hebben zy deen den anderen malcanders erve voirseide met consente tsheeren van den gronde in title van wettigen onderpande tot eenen pande gesedt. Vort is vorweerde dat de camers staende boven de voirseide voute hueren overspronc tot eeuwegen dagen alsoe dien nu is hebben ende behouden sal op den vloer van den huyse dair de voirseide weduwe inne woent, dat zy besidt tot huerer tocht ende dair af dat de voirscreve Dieric ende Aelbrecht erfliede zyn, maer des sal tselve huys in dien staet hebben ende behouden tot eeuwegen dagen den solder staende boven de vorseide camers, also tselve huys dien tot hier toe gehadt heeft. By also de besitters van den vorseiden steynenhuyse ende den huyse voirseide dair de voirseide weduwe innewoent, tot eeuwegen dagen gehouden zullen zyn te houden van goeder reparacie tack staende boven de selve camer te geliken coste. Item es vorweerde dat de vorseide Dieric tsynen coste sal doen maken ende houden teeuwegen dagen eenen dooden vrede oft met wyngartrancken oft roesellers, int dweerste staende achter den voirseiden hof boven neven den vorseiden wyngaert, welcken vrede begynnen sal aen den vorseiden geteeckent hasellere staende aen den voirseiden wyngart, omtrent xxxii voete verre ten erve weert, der erfgenamen des voirseiden wilen Everarts van Wynghe, ende desgelix eenen geliken vrede van dair vorts beghynnende ende nederwaerts ghaende ter Veedemerct weert totten teekenen staende in den muer aldair neven derve des vorseiden cloesters van Percke, ende dair af den vorseiden Aelbrechte en synen erve voirseiden ontlasten. Item sal tvorseide erve, dat den vorseiden Dierick Bouts in deylingen gevallen is, hebben zynen waterloep doir derve vorscreven, dair

de vorseide weduwe des vorseiden wilen Dierix innewoent dair naest gelegen te Ledichstraten weert, alsoet tot hertogeloepen heeft ende anders niet. Item is vort vorweerde dat getogen sal wordden van den hoecstile van den ghevelwaude der voirseide twee cleynen huysen vorseide, die den vorseiden Aelbrechte in deylingen gevallen zyn, eenen draet recht gaende totten vorseiden geteekent hasellere staende achter inden vorseiden hof boven aen den vorseiden wyngart omtrent der middelt van den vorseiden hove, dair op dat de vorseide Aelbrecht eenen derden vrede wyngartrancke oft roesellers sal doen maken ende dien tot eeuwegen dagen houden van den vorseiden hasellere ter Mynderbruederen straten weert totten porten van den voirseiden hove des vorseide Dierix dair aen neven de hemelicheit. Ende van dair vort eest vorweerde dat de vorseide Aelbrecht terstont ter vorseide straten weert totten vorseiden hoecstile tsynen coste sal doen maken een gescipte omtrent x ½ voeten uuter eerden hoeghe, weelk gescypte de vorseide Aelbrecht ende de besitters der erve vorseide die hem in deylingen gevallen is tot eeuwegen dagen gehouden sullen zyn also te houden in goeden state, zonder daer opte tymmeren oft hoeger te mogen maken, oft ten erve wert des vorseiden Dierix daer inne eenighe vynster oft gate te hebben, mair des sal tot eeuwegen daeghen derve vorseide des vorseiden Aelbrechts also hem dat in deylingen gevallen is, hebben den waterloop over derve ende onder de porte voirseide des voirseiden Dierix, alsoet tot hertoegeloepen heeft ter straten uut. Item noch is vorweerde dat de vorseide twec cleyne huyse, die den vorseiden Aelbrechte in deylingen gevallen zyn, ter zyden van de vorseide schaelgyen wert des vorseide Dierix ghecn licht noch vynstcren

hebben en sal, ende die vynster ende dore die daer nu in den ghevelwaut staet, sal de vorseide Aelbrecht toemaken. Ende ten slote eest vorweerde dat de tymmeringhe van den vorseiden twee huysen die den vorseiden Aelbrecht in deylingen gelyc vorscreven is gevallen tot eeuwegen daghen zullen bliven staende alsoe die nu staet op den muer van der vorseiden steynender porten van voir tot achter, zonder wederseggen des voirseiden Dierix oft zynder nacomelingen, mair des sal die metselrie soe verre die tymmeringe vorseiden daer op staet gehouden worden van goeder reparacien by den vorseiden Aelbrechte en zynder nacomelingen. Ende dese deylinghe ende vorweerden alle ende yegewelk vorseide hebben de vorseide gebrueders Bouts malcanderen geratificeert ende geaprobeert, ende elc op des anders gedeelte behoirlyc, na rechts vertegen, ende vorts elc den anderen van des voirseiden is, gelooft genoech te doen wair dat zy ergerens te nauwe hier af gedaen hebben, also dat elcken van hen ende hueren nacomelingen vast ende zeker sal moigen wezen. *Coram* Pynnoc, Cock. *Junii* XXII.

(*Méme greffe,* III[e] chambre, registre de l'année 1475-1476).

ADDITIONS.

A la page 6, note 4, ajoutez :

Au XVe siècle, une famille Stuerbout habita Gand, où Jacques Stuerebout fut reçu orfévre, en 1412, puis fut banni, vingt-quatre ans après (De Laborde, *les Ducs de Bourgogne*, t. Ier, p. 576). *Le Compte de la ville de Gand pour l'année* 1481-1482 mentionne une Élisabeth Stuerbout, qui mourut en cette année, laissant pour héritiers Jean, Laurine et Marguerite Stuerbout, cette dernière femme de Melchior Vanden Kerre. Enfin, un Vincent Stuerbaut composa des poésies, en 1497 et en 1500, à l'occasion du tir de la grande gilde de Saint-George et de la naissance de Charles-Quint (Mêmes comptes, cités dans l'ouvrage de Blommaert, *De Nederduytsche schryvers van Gent*, p. 49).

A la page 11, comme note au premier paragraphe, ajoutez :

Un membre d'une famille Bout, également Hollandais d'origine, se fixa en Brabant en même temps que Thierri. Il s'appelait Guillaume et avait épousé Adelaïde Van Haveren. Par un acte passé devant l'écoutète et les échevins de la Haye, le 2 mars 1450, celle-ci déclara avoir reçu de Franc de Kaelwyck et Simon d'Yseren, héritiers testamentaires de son oncle

Godefroid Van den Bosch, tout ce qu'elle avait à prétendre dans la succession de ce dernier, et elle en fit cession à son mari. Guillaume, à son tour, par acte donné à Bruxelles, en conseil de Brabant, le 1er mars suivant, transporta à Jean Van Os, bourgeois de Bruxelles, une somme de 50 florins, de 10 sous, qui provenait de l'héritage de Van den Bossche (*Registre aux sentences du Conseil de Brabant*, nº 527, fol. 60).

Cet acte n'a aucune importance; mais on pourra peut-être, quelque jour, s'en servir avec fruit pour retrouver les ascendants de notre peintre.

Page 50, ligne 3 :

Depuis que ces lignes ont été imprimées, nous avons recueilli deux notes qui semblent concerner Thierri Bouts le Jeune. En 1482 et 1483, un Thierri, fils de maître Thierri, encourut des punitions pécuniaires, à Louvain : en 1482-1483, une amende de 12 sous de gros, pour avoir blessé l'hôte de l'auberge Saint-George; en 1483, une amende de 6 sous pour avoir tiré l'épée contre une personne qui lui était inconnue.

TABLE.

I. Thierri Bouts ou de Harlem. Considérations générales. . . 1
Pourquoi on ne peut l'appeler Stuerbout. Hubert Stuerbout et son fils Gilles 3
Premiers travaux de Thierri 7

II. Il se fixe à Louvain. Peintres travaillant dans cette ville : Jean Van Graven, Rodolphe Van Velpe. 11
Thierri épouse Catherine Vander Bruggen dite Mettengelde. 12
Il peint, en 1462, une *Effigie du Sauveur*. 14
Il exécute pour la confrérie du Saint-Sacrement la *Cène* et le *Martyre de saint Érasme* 15
Thierri est mentionné, dans quelques documents, sous le nom de Thierri de Harlem, en 1462, 1467, etc. . . . 20

III. Il devient peintre de la ville de Louvain. 22
Les magistrats de cette cité lui commandent un *Jugement dernier* et une grande composition (la *Légende d'Othon III*). Histoire de cette dernière œuvre. 23

IV. Thierri épouse Élisabeth Van Voshem. Ses dernières années. 36
Sa mort, son portrait, sa valeur comme artiste 38
Peintures qui lui sont attribuées 41
Ses élèves, ses enfants, sa veuve 46
Thierri Bouts le Jeune. 49
Albert Bouts 50
Peintres de Louvain et des villes voisines, de la fin du XV^e^ siècle : Arnoul Raet, Rodolphe Greeve, Herman de Diest, Jean de Ruremonde ou de Rummen ; œuvres anonymes de ce temps 52
La peinture dans la Chartreuse de Louvain 54
Les verriers 56

Influence de Bouts comme graveur. Hypothèses concernant le maître aux banderoles, le maître de 1466 ou E. S., le maître de 1480, le graveur B... S. 57
Résumé final. Croquis généalogique des familles Vanden Bruggen et Bouts. 67
Preuves 69
Additions . . . . . 81.

GETTY CENTER LIBRARY
3 3125 00058 1872

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR.

Histoire civile, politique et monumentale de la ville de Bruxelles (en collaboration avec M. Alexandre Henne) ; 1843-1845, 3 vol. grand in-8°, ornés de plans et de planches. (Épuisé.)

Histoire des environs de Bruxelles, ouvrage faisant suite au précédent ; 1857, 3 vol. et une table, gr. in-8°, avec carte et gravures. Prix : 28 francs.

Les Délices de la Belgique, ou description historique, pittoresque et monumentale de ce royaume ; 1845, 1 vol. in-8°, avec carte et gravures. (Épuisé.)

Notice historique sur les anciens serments, ou gildes d'arbalétriers, d'archers, d'arquebusiers et d'escrimeurs, de Bruxelles ; 1848, 1 vol. petit in-fol. Prix : 3 francs.

Notice historique sur la ville de Vilvorde, son ancien château, ses institutions civiles et religieuses ; 1853, 1 vol. in-8°. (Extrait de l'*Histoire des environs de Bruxelles.*) Prix : 2 francs.

Roger Vanderweyden, ses œuvres, ses élèves et ses descendants ; étude historique sur l'histoire de la peinture au XV^e^ siècle. 1856, 1 vol. in-8°. (Épuisé.)

L'ancienne abbaye de Villers. Histoire de l'abbaye et description de ses ruines, avec vues et carte ; 1856, 1 vol. in-8°. Prix : 2 francs.

La Belgique ancienne et moderne. Géographie et histoire des communes belges (en collaboration avec M. Jules Tarlier et en cours de publication) ; grand in-8° à deux colonnes ; chaque livraison est accompagnée d'une carte.

1^re^ livraison.	Canton de Genappe.	Prix : fr.	3 20
2^e^ »	Canton de Nivelles.	»	5 40
3^e^ »	Ville de Nivelles.	»	5 30

Chaque livraison se vend séparément, avec une majoration d'un franc sur le prix.

Un épisode des annales des communes belges. Avénement et mort du comte de Flandre, Guillaume de Normandie ; 1860, broch. in-8°. Prix : 2 francs.

Jean Bellegambe, de Douai, le peintre du tableau polyptyque d'Anchin ; 1862, broch. in-8°. Prix : 1 franc.

Thierri d'Alsace. Étude sur le règne de ce prince. Gand, 1863, broch. in-8°. Prix : 2 francs.

SOUS PRESSE :

De l'origine et des premiers développements des institutions communales en Belgique, sur les bords du Rhin, dans la France septentrionale, etc. Enrichi d'un grand nombre de documents publiés pour la première fois. 1 vol. in-8°.